



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

12 OCT 1885

A

HARVARD COLLEGE
LIBRARY



FROM THE BEQUEST OF
CHARLES SUMNER

CLASS OF 1830

Senator from Massachusetts

FOR BOOKS RELATING TO
POLITICS AND FINE ARTS



L'État de Guerre
and
Projet de Paix Perpétuelle

Two Essays by
Jean-Jacques Rousseau

With Introduction and Notes by
Shirley G. Patterson
Assistant Professor of Romance Languages in Dartmouth
College

Foreword by
George Haven Putnam

G. P. Putnam's Sons
New York and London
The Knickerbocker Press
1920

7-25
H
✓



COPYRIGHT, 1920
BY
G. P. PUTNAM'S SONS



FOREWORD

ROUSSEAU

*And the Several Schemes for Assuring the Peace
of the World*

FROM the time of the organization of the Roman Empire, or at least from the time when this Empire came into control of the territories of the ancient civilized world, it has been the dream or ideal of poets, statesmen, and philosophers to bring about some system that should secure the peace of the world, and should bring to an end the waste of life and treasure resulting from conflicts of nations, groups, or individuals. As Rousseau says: "The human species was not created simply for the purpose of bringing destruction upon itself."

The *Pax Romana*, secured throughout the Roman Empire under Trajan and Marcus Aurelius, constituted the first approach to such world peace that was realized by Europe.

After the breaking-up of the Western Empire in the fifth century, the thought of a world's peace was for a time lost, trampled under foot by the invading barbarians, crushed in the new conflicts

which came about between Constantinople and the successive states that arose in Italy.

The attempt to secure world-wide peace by means of Imperial authority had proved a failure, but there came to the world a new vision.

When by the beginning of the third century, the Bishop of Rome had been very generally accepted throughout the Christian world as the head of the Church, the Vice-gerent of God upon earth, the hope came to Christian believers and to other patriotic citizens that, under the direction and control of the Church universal, it might prove possible to maintain an assured peace for mankind. If only the Church might be acknowledged by the rulers, and by the peoples behind the rulers, as having wisdom and power from the Lord which should enable it to arrive at just decisions concerning interstate grievances, and if it was realized that the Divine Power had bestowed upon the Church sufficient authority, through the use of ecclesiastical penalties and the imposition of the extreme punishment of excommunication, to enforce the papal decrees, there could be some prospect of a world organization that should stand for law and order.

Late in the sixth century, Pope Gregory the First announced that the Lord, speaking through his representative in Rome, would now take into his own direct control the administration of the affairs of men.

This claim of the Church to control monarchs

and kingdoms for the advancement of the Christian faith and for the good of the world, was maintained, against many questionings and setbacks, up to the time of Hildebrand, Gregory the VII., in the eleventh century, but in no period in the history of Europe did the Church succeed in bringing about even an approximation to a *pax ecclesiastica* with any such world-wide influence as that which had been secured under the *Pax Romana*.

In 962, Otho, Ruler of Germany, took also the title of Roman Emperor, and the revived Imperial authority, under the designation of the Holy Roman Empire, again made claim for a political control of Europe that should constitute it the supreme arbiter for the decision of issues arising between the peoples of Europe. This contention of the Imperial authority came, of necessity, into conflict with the claim of the Church to stand as the final interpreter of God's law for the world and, as a result, the peace of the world was disturbed through a long series of centuries by the conflicting claims of Church and State.

After the Protestant Reformation of the sixteenth century, the dream of the control of the world, or even of the Christian world, by the Church of Rome could no longer be maintained. The grievances arising between the different groups classing themselves as Christians were themselves causes of wars more bitter in character than any that had heretofore afflicted Europe.

The crushing of Austria by Napoleon in 1805 brought to an end the shadowy existence of the Holy Roman Empire that had through generations retained a semblance of its former authority or claim to authority. It had come to be described as "neither Holy, Roman, nor an Empire."

After the treaty of Vienna in 1813, the nations of Europe fell again into groups, antagonistic to one another, fearing one another, and always in readiness, when there seemed to be prospect of advantage one way or the other, to make war against one another.

The problem, however, of bringing about such a relation of the nations as should make aggressive wars impossible, or as should at least minimize the risk of such wars, continued to engage the attention not only of the poets, but of philosophers and other thinkers.

As far back as 1623, Emeric Crucé brought into print in Paris, in an essay entitled *Le Nouveau Cynée*, a scheme for a combination or brotherhood of nations which should be so organized as to prevent war.

A few years later, in 1638, Sully, the great Minister of Henry IV., put before the king a scheme that he had shaped for an agreement among the rulers of Europe that should recognize the common interests of the nations and should enable issues between the states to be adjusted by conference or arbitration instead of by war.

This scheme, which was published by Sully some

years after the death of Henry, Sully saw fit to attribute to the King, but in any case he reports that the King had been cordially interested in the plan and was prepared, at the time of his death, to use his influence to bring it into effect through a reorganization of Europe.

Nearly a century later, in 1713, the year of the Peace of Utrecht, Abbé de Saint-Pierre (not to be confused with the later Bernardin de Saint-Pierre, the author of the famous romance of *Paul and Virginia*) produced a project for a compact that should, as he had hoped, secure continuing peace in Europe. The Abbé states that the suggestion for his scheme had been given to him by the treatise of Sully.

In 1693, William Penn, influenced, as he states, by reading the *Grand Design* by Sully, published his essay *Towards the Present and the Future Peace of Europe*.

The two essays of Rousseau, *L'Etat de Guerre* and *Jugement sur le Projet de Paix Perpétuelle*, were produced between the years 1753-1758.

In 1795, Immanuel Kant published his treatise on Eternal Peace, and in 1839, there came into print a plan of Jeremy Bentham's, which had been written some years earlier, and which presented, in fourteen articles, a scheme for a Universal and Perpetual Peace.

In 1840, William Ladd printed, in Boston, an *Essay on a Congress of Nations*, the purpose of which should be to adjust without war the issues arising between the different states. The sug-

gestions of Ladd were probably the first after the essays of Rousseau that considered the problem from the point of view of the control of international relations by the peoples themselves. All the other schemes, from Crucé to Kant, had been based upon the assumption that the affairs of the world, and particularly the international affairs of the world, would continue to be under the direction of the rulers of the states. It was Sully's thought that when the rulers had been brought to see the advantage to their several kingdoms of an organization for the adjustment by conferences, arbitration, or international congresses, of grievances arising between the states, their own common-sense and patriotism and their realization of the interests of their people would bring them to an agreement for the formation of a world's league, and would give them sufficient incentive to maintain such a league in its functions.

The hope of bringing about and maintaining the peace of the world by means of an agreement among the monarchs, men claiming to rule by Divine Right, proved fallacious, as had been the case with the dream of securing the peace of the world through the domination of a single imperial authority or through the control of a world church.

The tendency increased for the nations to associate themselves in groups, usually antagonistic to one another, and always ready, whenever there might be prospect of advantage, to seize an

opportunity for weakening their opponents by means of war.

Up to the time of the first of the World's Expositions held in London in 1851, at the initiation and under the presidency of Prince Albert, the nations appear to have given up hope of adjusting issues or grievances by any method but war.

The Exposition of 1851, which was the result of the idealism of Prince Albert, had, as he stated in his scheme and in his opening address, a larger purpose than that of enabling the peoples of different nations to study one another's industrial methods, to widen their knowledge of art standards, and to extend and strengthen their business relations. It was Albert's contention that the industrial effectiveness of the world, as well as its artistic standards, would be largely furthered by the exhibits which would bring into contrast and friendly competition with one another the productions of all the countries of the world.

He held further that business relations would be developed and that in this way the wealth of the world and the value of the world's productions would be increased, by bringing into closer relations with one another the men of different countries. He emphasized the elementary truth that international prejudices were chiefly based upon international ignorance, and that the larger the personal knowledge that men had of one another, the smaller the risk of grievances and of quarrels.

He held also that all trade barriers between the nations interfered not only with the actual value of their productions and with the returns coming to the producers, but were themselves fruitful causes of differences and grievances that frequently resulted in war. Albert contended that the protective policy which produced these tariff barriers was itself a form of war. Apart, however, from the business considerations that had induced Albert to organize his great exposition, it was his hope that as the governments of the world would come more fully under the control of the peoples themselves, the belief in the Divine Right of Kings and in the absolute control by monarchs of the policies of their several nations would be undermined and finally put to one side, and the risk of war would be very much lessened.

He pointed out that the cost of war was, of necessity, borne by the peoples who were forced to make sacrifice of their lives and of their resources. He was convinced that the people could be trusted, when the power came into their own hands, to bring to an end this mediæval and wasteful method for the adjustment of international issues. It was, therefore, Albert's hope, and almost his prophecy, that the Exposition of 1851, which was to be a forerunner of many similar international expositions and gatherings of the peoples, was to inaugurate the beginning of a new era in which war should be the exception instead of the rule. It is to be remembered that Albert excluded from

his Exposition all the implements and mechanism of war. The events of the half-century succeeding 1851 appeared to have brought the hopes and the prophecies of Albert to naught. It is evident that in looking for an early cessation of wars, Albert had been unduly hopeful. He had not made sufficient allowance for the necessity of educating the peoples and of making clear to them on what the real interests of nations depended.

It is sad to remember that there were more wars within the half-century succeeding 1851 than there had been at any period since the close in 1648 of the Thirty Years' War. Nevertheless, we may believe to-day that Albert's hopes and contentions had a sound foundation.

In this twentieth century, the peoples have taken into their own hands the control of their governments. Emperors and Kings undertaking to rule by Divine Right have passed away. If wars are to recur, the responsibility will rest upon the peoples themselves, and it is impossible to believe that they will not in the near future work their way out of these old-time mediæval conceptions, theories, and practices which have been so disastrous to mankind and to civilization.

The idea of a Family of Nations, organized into a world's League, with a final court of arbitration and with a world's police power, military and naval, to enforce the decisions of the court, is no longer a mere dream of the poet or ideal of the philosopher. It is to-day a matter of practical poli-

tics. The world is still engaged with the first problems in the organization of such a World's League. There is confusion of thought and confusion of utterance. Individual leaders, and groups of people back of these leaders, are still blinded by the old-time conceptions of patriotism and of national policy. It is difficult for men to shake off the feeling that each nation must fight simply for its own advantage in place of realizing that the welfare of each state makes for the prosperity of all. This elementary truth works for freedom of intercourse and for the smashing of tariff barriers, and should serve to secure the adjustment by a world's court of all issues that may arise between the states.

It is because Rousseau was the first, and by far the greatest, of the thinkers who based the hopes for a world's peace not upon compacts or agreements between the monarchs, but upon the will and combined action of the peoples themselves, that it is in order at this time, when the League of Nations is taking shape, to call fresh attention to the value of Rousseau's conceptions and propositions. It was the conclusion of Rousseau that, "au défaut des Souverains, les nations se battraient beaucoup moins . . . Les Nations ne se battent que pour un grand et véritable intérêt." Rousseau's scheme for the organization of the world in a civilized family of nations, a scheme which is a commentary upon and elaboration of the *Grand Design* of Sully, may be said to constitute

his most valuable contribution to the thought and philosophy of mankind.

The first presentation to an American public in recent years, of a scheme for an organized family of nations was made at the time of the organization, in 1914, of the League to Enforce Peace under the direction of men like Dr. Eliot, of Harvard, and Ex-President Taft. During the succeeding six years, the contributions to the literature of the subject from both sides of the Atlantic have been very considerable. A multitude of schemes have been submitted, and the provisions of many of these are still under discussion. The plan for the League of Nations as accepted by the Peace Convention in Paris, was due chiefly to the labors of General Smuts, Lord Robert Cecil, and President Wilson. This plan has secured the support of all of the states, with one exception, that as Allies had fought to save the world from military domination. At this date of writing (April, 1920), the United States is still outside of the Family of Nations. The scheme is, of necessity, tentative. The constitution of the League provides, as does the Constitution of the United States, for its own amendment and development, according to the requirements of successive generations and the needs of successive decades. The general idea of the scheme has, however, secured world-wide acceptance. The organization of the nations of the world into a family, the relations of which

would be controlled by methods not of war but of civilization, is the ideal of the twentieth century and I believe that the peoples are not going to permit this ideal to be sacrificed or put to one side. They will give to its development persistent efforts and labor in the hopeful confidence that the twentieth century opens a new era in the world's history, an era in which war shall be banished with the other follies and crimes of earlier ages.

With peace assured among the nations and with the enormous saving that must result in the saving of human life (and lives are themselves the foundation of national wealth) and in the world's resources, it should prove possible to eliminate the pauperism and much of the attendant misery from which mankind has suffered so terribly and so needlessly.

The League of Nations is the first great step towards an assured civilization resting on peace and justice.

GEO. HAVEN PUTNAM.

NEW YORK, April, 1920.

PRELIMINARY NOTE

THE editor of the following *opuscules* of Rousseau has thought to make accessible to students of French literature and of a pressing world problem a readable edition, that shall give the thought most directly. For this reason the text has been stripped of all variants and the notes reduced to a minimum. In general Rousseau's writings demand thoughtful reading with the occasional use of a dictionary; the great clarity of his style renders a glossary unnecessary.

The length of the introduction is excusable only on the plea that most readers will be making their first venture into the comparatively unknown field of eighteenth century literature. It is hoped that the introduction will suggest the need of further acquaintance with Rousseau and other great writers mentioned.

The texts are those of Professor Vaughan's *Political Writings of Rousseau*. They have been compared, for the *État de Guerre*, with the readings of Dreyfus-Brisac and of Windenberger; for the *Projet de Paix perpétuelle*, with the text of du Peyrou and the Hachette edition.

INTRODUCTION

PARTLY because of his bewildering personality and character, partly on account of the mischievous influence attributed to some of his social writings, Rousseau has long been *suspect* in many political and family circles. Scholarly investigation of the last century and a half have failed to explain entirely the vagaries and whimsies of a baffling, if brilliant, complex. In general, however, it must be said that much of Rousseau's unfavorable reputation has rested largely upon tradition rather than upon reading and study of his works. We have inherited from the past, as in the case of Voltaire, an *idée fixe* that the more liberal tendencies of to-day are beginning to dispel.

Within the last twenty-five years a favorable trend has been noticed towards Rousseau's writings, if not his personality. The tendency to see in him more than the vagrant radical and emotional dreamer became more pronounced with the inception of the World War. Many articles and constant references to his influence have appeared within the past six years, in books, learned and popular magazines, and newspaper

columns. A learned, if somewhat unsympathetic, critic admits that "Rousseau has perhaps had more influence than any single person since Jesus."*

THE AGE OF THE *PHILOSOPHES*

While all the literatures of the past have testified in greater or less degree to the growth of a social conscience, it remained for the French writers of the eighteenth century to energize many of the important social and political doctrines of modern times and put them into play. This period of history, culminating in the French and American Revolutions, was pregnant with many of the democratic ideas, whose complete realization, or over-emphasis, is causing either happiness or apprehension to-day.

Upon the death of the "Roi Soleil," Louis XIV, in 1715, France had little left of her prestige save the memories of a preceding century of unrivalled court magnificence, of great wars, and of a literary effulgence that has ever since caused the period to be known as the "siècle d'or." Although efforts were made during the Regency (1715-1723) and in the early days of the reign of Louis XV to ameliorate social conditions, the dull resentment of a tax-ridden and hungry people was slowly forced into dynamic hate by the pressure of two mutually antagonistic forces. These were the

* Prof. Irving Babbitt in *The Nation*, Jan. 18, 1917.

continued incompetence of king and court and the fulminating doctrines of a new race of writers.

The reign of Louis XV. was marked by several great wars that brought neither honor nor economic benefits to France, but simply aided in increasing the misery of the common people. The Seven Years' War, for instance, resulted for France in the loss of her two fairest colonies and the destruction of her commerce. The failure of the Banque Royale, established by John Law, and the simultaneous collapse of the famous "Mississippi Bubble," brought ruin to an already chaotic financial situation. From speculative frenzy the people of France awoke to a cold dawn of disaster. The realization of their financial plight undoubtedly helped to enlighten them to their social and political bankruptcy. But their active vengeance was deferred until the reign of Louis XVI, when democratic forces had had time to gather and leaders had arisen.

Buried in their gayeties and blinded by the traditions of their caste, most of the nobility failed to see the storm gathering upon the social horizon. If occasionally there came to some a fleeting vision of impending trouble, it was shrugged away with some such cynical remark as that of the king: "Après moi le déluge."

This social and political system had its bitter critics. In an atmosphere of popular suspicion and growing hate, protestant literature rose to the level of social propaganda. Revealed religion,

sectarian belief and church dogma that had done little in this century to alleviate human misery, suffered the first assault. The critical method was then applied to other social institutions: such rotten fabric as could not withstand the attack was torn away. Destructive criticism, at first the preoccupation of the intellectuals and the plaything of the *salons*, soon became the weapon of the masses, wielded for them by a host of great and mediocre writers. On the heels of such destructive criticism came constructive thought, that proposed to lay the foundations of a new and better society, as soon as the débris of the old should be swept away.

These idealistic projects, that have their analogues in recent times, achieved some measure of success, though carried out too literally in the Reign of Terror. To these programs such movements and theories as the "cult of nature," ideal socialism, educational reforms, the "rights of man," the optimistic concept of progress, the doctrine of *laissez-faire*, deism, and the like, owe at least part of their motivation.

Fontenelle and Pierre Bayle are held to have inaugurated this century of criticism, under cover of scientific and philosophic investigation. The former, in his *Entretiens sur la pluralité des mondes* (1686) and *Histoire des Oracles* (1687), the latter, in his *Dictionnaire historique et critique* (1697), laid the ground plan for the method generally followed by their more brilliant successors. An encyclo-

pedia of "higher criticism," Bayle's *Dictionnaire*, in particular, served as handbook for later generations of cavillers.

Satire followed comedy or tragedy, didactic poem succeeded polemic, satiric *conte* shared the field with pamphlet, essay, broadside, and historical treatise. In large part these writings had the same aim: to ameliorate the existing order by improving the existing machinery, or to substitute a new order on the foundations of the old.

Scores of minor writers, such as Mably and Morelly, achieved contemporary reputation at home and abroad by their bold inquiries into the nature of human relations and the validity of the claims of a privileged class. Abbé Mably, indeed, now almost forgotten, has to-day a double claim on our attention. Just before the First Partition of Poland in 1772, he was called upon to draft a new constitution for that unhappy country. In 1784, at the request of John Adams, he wrote *Observations sur le gouvernement des États-Unis*, exposing the strength and weakness of our laws and institutions. His history of the Greeks introduced to the delegates of our Constitutional Convention of 1787, according to Alexander Hamilton, most of the ideas they had concerning the Greek federations.

A score of writers just escaped mediocrity or gained deserved fame in some restricted literary field. Lesage with his *Gil Blas* and *Diable boiteux*, pathological studies in society; Saint-Simon with

his huge output of gossipy *Mémoires*; Vauvenargues with his optimistic *Connaissance de l'Esprit humain* and *Réflexions*; Prévost with his powerful depiction of unhappy passion in *Manon Lescaut*; Bernardin de Saint-Pierre, whose *Paul et Virginie* and *Études de la Nature* helped powerfully to create the new sentiment for nature; Beaumarchais, whose *Mariage de Figaro* and active support of the American Revolution were but separate manifestations of the growing spirit of democracy.

It was reserved for four men to fulfil the requirements of universal genius: Voltaire, Montesquieu, Diderot, and Rousseau. Voltaire (1694-1778) was the undisputed intellectual leader of the century. He was a man of extraordinary versatility and force: writer of philosophy, drama, epic and didactic poetry, science, satiric *contes* and *romans*, history, polemic, and literary criticism; competent man of affairs; friend of kings; oracle of Europe; advocate of the oppressed. By the power of his pen alone he may be said to have initiated a new era of tolerance and rationalism, at the expense, it must be confessed, of many of the traditions sanctioned by State and Church.

The fame of Montesquieu (1689-1755) rests chiefly upon his *Esprit des Lois*, one of the two or three most influential books ever written on the nature of government. It is impossible, however, to pass over without mention, his brilliant *Lettres persanes* and *Considérations sur les Romains*.

Diderot (1713-1784) brilliant and too facile to

be profound, is best remembered by his editorship of the famous *Encyclopédie* (1752–1772), that vast bible of the *libertin* movement of the century. In it were assembled the new ideas of the age, which were thus presented to the public in convenient form. It contributed powerfully to modify the general spirit of the nation, by pointing out the imperfections of the social régime, by combating religious intolerance, by directing writers to philosophic and social questions, to the disadvantage, it is true, of the purely artistic *genres*. It proclaimed a new ideal of humanity and optimistic faith in nature. To the psychologic and monarchical traditions of the seventeenth century it opposed the sociological and democratic aspirations that were summed up for the moment in the word *raison*.

Other names still important in the history of thought are connected with that of Diderot. From their association in the preparation of the *Encyclopédie*, they are known collectively as the Encyclopédistes. The most important *philosophes* besides those already mentioned, are d'Alembert, Marmontel, d'Holbach, Condillac, Helvétius, Raynal, Morellet, and Jaucourt. Condorcet, in his *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* (1793), arrived late, to sum up the optimistic faith of his predecessors in a "beneficent nature," whose untrammelled "laws" would guide society out of its moral turpitude, along a road of progress to *perfectibilité*.

In the field of economics, similar views were held by the Physiocrats; Gournay, Quesnay, and the great Turgot. Their doctrines, that profoundly influenced economic thought for the next hundred years, appear in the famous formulas, the "natural order" and *laissez-faire*. Quesnay compresses in a single phrase the economic and political doctrines of the *philosophes*: "The movements of society are spontaneous and not artificial, and the desire for joy which manifests itself in all its activities unwittingly drives it towards the realization of the ideal type of State."

JEAN-JACQUES ROUSSEAU (1712-1778)

Most inspired advocate of the eighteenth century doctrine of man's innate goodness, of the corrupting influence of civilization upon him, and of the possibility of his ultimate moral redemption and perfectibility, was Jean-Jacques Rousseau.

"Tout est bien sortant des mains de l'Auteur des choses, tout dégénère entre les mains de l'homme" is the formula that constantly recurs in some form in each of his great works, and serves to link them in a common purpose.

Born at Geneva, Switzerland, in 1712, his childhood and youth were a succession of boyish escapades and vagrancies. Left at birth to the care of his father, a humble watchmaker, who was incapable of directing the education of a sensitive and dreamy boy, he lacked firm moral guidance in

the formative years of his life. His first readings, the *Lives* of Plutarch and romances of chivalry, gave precocious development to an already too fervid imagination, and accentuated his dreamy nature. Placed in the family of the pastor Lambercier, then in that of a *greffier*, next apprenticed to a brutal engraver, he made his escape from Geneva, only to enter upon a long life of wandering and sorrow.

During the years that followed, he was turn about lackey, copyist, tutor, and music-master, contenting and contented in none of these employments. For eight years he found asylum in the home of Mme. de Warens at Annecy, later at her villa near Chambéry. Here, as in his earlier wanderings, he laid the foundations of that broad, if unacademic, education that shaped his mind and character for the part he was to play in literature and life. He read much, studied music, and botanized, developing the passionate love of nature that he bequeathed to following generations.

Unwilling longer to accept an anomalous rôle in the strange household of Mme. de Warens, he broke relations with her and continued his wanderings (1740). For a year he acted as tutor to the young children of M. de Mably at Lyons, but showed no aptitude for the work. The man who failed so signally as a teacher and was later to consign his own children to the foundling asylum, as soon as they were born, was destined to revolutionize education. This paradox serves as

a measure of the contradictory elements in the life and writings of Rousseau.

In 1741 he set out for Paris, hoping to win his way by means of a new system of musical notation that he had invented. Although the French Academy rejected his project, he quickly attracted to him many influential friends, who obtained for him a position in the French Embassy at Venice. His impulsive nature soon brought him in conflict with the Ambassador. A ridiculous quarrel ensued and the two men parted amid mutual recriminations.

Rousseau returned to Paris, where a successful opera won him the praise and friendship of society and the Encyclopédistes. His way was found, had not his restless spirit spurred him on to enter a new world of revolt against the shams of life. With aims essentially those of Voltaire and Diderot, he elected hence-forth to pursue a lonely pilgrimage on the philosopher's road, drawn by visions of social perfection, or driven by mental phantasms that pressed ever closer upon his morbid spirit.

In 1750, competing for the prize offered by the Academy of Dijon, he wrote his *Discours sur les sciences et les arts*, which had a prodigious success. In it he criticizes society from the moral and intellectual point of view. Corruption is hidden beneath the factitious splendors of civilization, and the development of learning has only caused social decadence, by discovering new means of idleness and luxury, the sources of all immorality.

Rousseau thus joins issue with his friends, the *philosophes*, the makers of "cette philosophie d'un jour, qui naît et meurt dans le coin d'une grande ville et veut étouffer le cri de la nature et la voix universelle du genre humain."

His feet now set in the path of social and political reform, Rousseau was never completely to abandon this thesis, although the riper wisdom and sounder logic of old age profoundly modified it. The *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes* (1755) further develops the theory of the idyllic life of the "noble savage" of the "jeunesse du monde"—with Rousseau, a pure hypothesis *argumenti causa*—which knows neither physical ills nor moral turpitude. Inequality is unknown in this primitive state of nature, represented by the savage. But the introduction of the right of property, then the progress of agriculture and the applied sciences, produce rich men and poor. Individuals are gradually organized into society and inequality is definitely imposed on men.

It was this *Discours* that caused Voltaire to exclaim maliciously: "Vous donnez envie de marcher à quatre pieds." Even were Rousseau not aware of the invalidity of any argument based upon a postulated "ideal savage," his excuse would be found in the many accounts of voyages that then flooded Europe, in which savage life was generally depicted as pure and wholesome. Such a concept of primitive man, indeed, was a commonplace of contemporary thought and literature.

The two *Discours* and the success of another opera, the *Devin du village*, gave Rousseau a vast reputation. Somewhat swollen with praise, he broke away from the ranks of the *philosophes* and withdrew to the country for study and meditation, to put into practice his own theories. In the beautiful valley of Montmorency, in a house built for him by an admirer, he passed six years, the most fecund of his life. There he wrote his famous diatribe against the theatre, the *Lettre sur les spectacles* (1758). There too, living in the companionship of a gross creature, Thérèse Levasseur, he passed through the torments of a consuming passion. A violent quarrel with Diderot and Grimm further embittered his life.

In 1761 appeared his novel, the *Nouvelle Héloïse*, that further increased his fame. Ardent in the worship of nature and nature's God, yet teeming with sensuous images of sex, its pages, like those of the *Confessions*, present Rousseau in his complex of stern Calvinist, baffled sensualist, utopian dreamer, and practical moralist. The rupture with the anti-religious *philosophes* is now made complete: the *Nouvelle Héloïse* developes to the full the idea expressed in the *Lettre sur les spectacles*: "Je n'entends pas qu'on puisse être vertueux sans religion; j'eus longtemps cette opinion trompeuse dont je suis désabusé."

But Rousseau's mind was essentially constructive, despite his early fulminations against the vices of the social state. Years before, he had

planned, but destroyed in 1759, before completion, a vast work to be called the *Institutions politiques*. This was to serve as a code of government in consonance with the new principles of human and social needs. In 1755 he had published in the *Encyclopédie* a *Discours sur l'économie politique*, in which he declared that the education of children, for example, should be subject to rules prescribed by the State. Later he was to assert that the function of education is to train for citizenship.

Again, far from preaching "subversive" doctrines, he drew up, in 1765, a *Projet de constitution pour la Corse*, wherein he laid down the principle that the State should be absolute master of what lay within its borders. Even in 1772, a fugitive from the phantom persecutions that seemed to threaten from every side, he wrote his eloquent *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, just before the First Partition. In it he indeed counsels such changes as shall make for mutual tolerance and social amelioration; but he further warns that the State must safeguard those national traditions that have made her great.

The *Contrat social* and *Émile, ou l'Éducation*, both appearing in 1762, are the high-water mark of his genius and show the positive bent of his thought, as opposed to the merely denunciatory attitude of the *Discours*. Superseded to-day by a different theory of the State, the *Contrat social* imposed itself, by its dynamic eloquence, on the minds and hearts of all. Translated into action

during the French Revolution, and often misconstrued by blind fury, its theories were for a time as fatal to real liberty as the ancient régime that preceded it.

“L’homme est né libre, et partout il est dans les fers” are the opening words of this document and sum up its thought. If man has left his natural independence of primitive times, it is by his own consent, as an act of his own will. All society, therefore, is founded upon an original contract; government is sanctioned by the consent of the governed. The State rests upon an arbitrary convention: the *ensemble* of the individual wills form the general will, which is the one and true law. The people is sovereign. Its caprice is absolute and inviolable, its decision without appeal. It is essentially this doctrine that appears in the American Declaration of Independence.

What Rousseau attempted for organized society, he succeeded in doing for the individual—in *Émile*. “L’homme est un être naturellement bon,” but conventional education has depraved him, by substituting the contagious vices of society for the original goodness of nature. True education, therefore, consists in isolating the child during his formative years, permitting his mind freely to develop in play and work. The sciences, arts, religion, even God, should come to him, not by way of formal precept, but as the spontaneous call of the spirit.

The book unchained a violent tempest against

the author; denounced by the theologians of the Sorbonne, it was condemned to be publicly burned. Rousseau was forced to flee to Geneva, whence he was driven forth by the authorities. Denied asylum for long in any spot, he wandered from place to place, accepting for a year the freely offered hospitality of England (1766-1767). Harassed by pitiless enemies, the creations of his diseased imagination, he quarrelled with his host, the celebrated Hume, and returned to France. For ten years thereafter he continued his errant existence, a self-driven Ishmael. Old and weak, worn out by the sorrows and passions of an overfull life, he was persuaded by devoted friends to leave Paris and make his home in the country. At Ermenonville, surrounded by the objects of the nature he loved so well, he died a few months later, in 1778.

INFLUENCE

The influence of Rousseau has flowed in three main streams: politico-philosophical, educational, and literary. His contribution to each has been enormous. In his later years a celebrity second only to Voltaire, his fame entered a decline by the beginning of the nineteenth century, although his doctrines, in modified form, continued to have powerful supporters. The great direct influence of the *Contrat social*, the *Nouvelle Héloïse*, and *Émile*, in especial, is readily traced; it is more difficult to

adduce proof of indirect influence, since the evidence is largely inferential.

In France and Switzerland his works were eagerly read and often violently criticised, during his lifetime. The *Nouvelle Héloïse* and *Émile*, in particular, were primarily instrumental in introducing into the artificial life of society a genuine response to the call of nature and of human relations. There was a renaissance of sentiment, that often developed into faddism and sentimentality. Nor was this latter an entirely unwholesome reaction from the artificiality of the *société désœuvrée* and the cold rationalism of the philosophers.

To cite here only a few examples of Rousseau's influence upon the world! The *Études de la Nature* and *Paul et Virginie* of Bernardin de Saint-Pierre, Rousseau's devoted disciple, best attest the growth of the cult of nature as expressed in literature. It was Rousseau's influence that was felt by Mme. de Staël, acknowledged by Chateaubriand, and carried over by them into nineteenth century Romanticism.

A noted critic has entitled the first chapter of his book on George Sand: *Psychologie d'une fille de Rousseau*. She herself, in her old age, expressed her devotion to Rousseau in terms that adequately state the debt owed by scores of other writers:

“Quant à moi je lui reste fidèle, fidèle comme au père qui m'a engendrée, car s'il ne m'a pas légué son génie, il m'a transmis comme à tous les artistes

de ma troupe, l'amour de la nature, l'enthousiasme du vrai, le mépris de la vie factice et le dégoût des vanités du monde . . . Rousseau étendra à jamais son influence, même sur ceux qui ne l'auront pas lu."

The excesses that crept into the French Revolution, in the name of the *Contrat social*, were due rather to the distortion of Rousseau's ideas than to any counsel to do violence. On the other hand, the *Paroles d'un Croyant* (1834) of Lamennais has been termed the "*Contrat social* mis en paraboles" and attest the value of Rousseau's social doctrines for those who read them dispassionately. Firm Catholic, unmoved by the incredulity of the age, he was yet a staunch supporter of the enthusiastic democracy of Rousseau. Like the latter he combated rationalism, demanding social reorganization in the name of religion.

In England, the disapproval of Rousseau's doctrines that was felt by the conservative elements, was violently expressed by Burke. Yet the British admirers of Rousseau were legion. Answering Burke, Sir James Mackintosh gave Rousseau a place in the ranks of those immortals "who have delivered and emancipated the human spirit," and further assured him eternal glory by the side of Locke and Franklin.

The famous group that rallied around William Godwin imitated Rousseau almost servilely in their political principles and literary methods. Godwin, Mary Wollstonecraft, Holcroft, and Horne Tooke

are more than names in English history and literature. Shortly after this period, however, *le Rousseauisme* declined. At intervals some new and great admirer arose and kept the tradition alive. Thomas Greene, in his *Diary of a Lover of Literature* (1810) said of Rousseau that he was "without doubt the greatest genius and the most admirable writer who has ever lived." In this opinion he was supported by Byron, as well as by Southey and Wordsworth in their youth.

Walter Savage Landor in 1828, and George Eliot continued the cult of Rousseau. In a letter of 1849 the latter wrote:

"For instance it would signify nothing to me if a very wise person were to stun me with proofs that Rousseau's views of life, religion and government are miserably erroneous—that he was guilty of the worst *bassesses* that have degraded civilized man. I might admit all this, and it would not be the less true that Rousseau's genius has sent the electric thrill through my intellectual and moral frame which has awakened me to new perceptions—which has made man and nature a fresh world of thought and feeling to me; and this not by teaching me any new belief. It is simply that the mighty, rushing wind of his inspiration has so quickened my faculties that I have been able to shape more definitely for myself ideas that had previously dwelt as *Ahnungen* in my soul; the fire of his genius has so fused together old thoughts and

prejudices, that I have been ready to make new combinations."

John Ruskin's works abound in references to Rousseau, who was the chief inspiration of his genius. Writing to his father in 1862, he said: "I know of no man whom I more nearly resemble than Rousseau. If I were asked whom of all men of any name in past time I thought myself to be grouped with, I should answer unhesitatingly, Rousseau." Again, in 1866 he wrote to his mother "The intense resemblance between Rousseau and me, in mind, and even in many of the chances of life, increases upon my mind more and more . . ."

The great statesman, John Morley, again revived the Rousseau tradition in 1873, with two volumes of sympathetic criticism that have remained classic on the subject. In our own day, the renewed interest in Jean-Jacques is shown by the enthusiastic attempt of Professor Vaughan, in his admirable *Political Writings of Rousseau*, to rehabilitate the title of Rousseau to immortality. Many other deep thinkers, such as Cecil Chesterton, W. H. Mallock, and the Earl of Cromer, are being drawn to revive the discussion that once raged about the name of Rousseau.

In Germany, many of her greatest thinkers and writers have willingly linked their names with that of Rousseau. The history of the World War has brought out the fact that the philosophy of most of these was, of necessity, repudiated, as discrediting the spirit in which the ruling class conceived

of their social obligations. The *Émile* had a profound influence on such educators and philanthropists as Pestalozzi, Campe, Guillaume de Humboldt, Jean Paul Fr. Richter, Salzmann and, through Pestalozzi, upon Herbart and Froebel. The great debt of these writers to Rousseau may be succinctly stated in the words of Pestalozzi:

“Before Basedow, Rousseau had appeared, like a superior soul . . . feeling more deeply than any one else how far his contemporaries had departed from a comprehension of the energy and activity in physical as well as in intellectual life; with Herculean force he broke the chains of the spirit, returning the child to himself and the education of the child to human nature.”

In matters social and philosophical, Jacobi, Herder, Schiller, Goethe, and Kant have stressed their passionate admiration for Rousseau, and acknowledged the inspiration they drew from his writings. Even Hegel, rigid intellectualist, saw in Rousseau the emancipator of the human spirit. The names of Luther, Rousseau, and Kant, he declared, are the three great mile-stones in the history of human society. Kant's *Kritik der reinen Vernunft* (1781) and his *Rechtslehre* (1797) give evidence on almost every page of the vast influence exerted upon them by the *Émile* and the *Nouvelle Héloïse*, respectively. In middle age, Kant paid Rousseau the following glowing tribute:

“I am by nature inclined to speculative thought.

Time was when I thought that this could redound to the honor of mankind, and I despised the rabble that knows nothing of it. Rousseau drew me from my error. The blinding prejudice vanishes; I learn to respect men. . . . Rousseau was the first to descry, amid the varieties of recognized human forms, the deep-hidden nature of man and the concealed Law in the observance of which Providence is justified."

In many respects the life and social attitude of Tolstoy in Russia are those of Rousseau. His enormous indebtedness to the latter was acknowledged many times: "I read Rousseau's works in their entirety at a time when I admired him with more than admiration. . . . There are pages which are so familiar to me that it seems as if I had written them myself."

And in 1905, shortly before his death: "Rousseau has been my master since the age of fifteen. Rousseau and the Gospel have been the two beneficent influences of my life. Rousseau never ages. Just lately I re-read some of his works, and I experienced the same sentiment of soul-exaltation and admiration that I experienced upon reading them in my youth."

In America the ascendancy of Rousseau is less evident to the casual eye, but had, nevertheless, considerable formative influence upon the minds of many of our pioneers thinkers and public men. After 1760, all of the important works of Rousseau were advertised in the colonial press. Such

advertisements indicate the popular taste more accurately than the catalogues of private libraries. *The Treatise on the Social Compact, or the Principles of Political Law*, the *New Heloisa*, and *Émile* were evidently in considerable demand, outside of New England.

None were more profoundly affected by these works than Thomas Jefferson and Tom Paine. In the case of Jefferson the exact influence remains undetermined. From the *Contrat social* came the *Rights of Man*, in which Paine justified the cause of liberty. Later, in 1797, while in Paris, Paine founded the strange church of Theophilanthropy, a theistic and ethical society. Four great "festivals of Humanity" were celebrated each year, in honor of the four great benefactors of the human race: Washington, Rousseau, Socrates, and St. Vincent de Paul.

Indicative of the appeal made by the *Contrat social* to the liberty-loving of distant lands, is the statement of Count Ségur that it was eagerly read by the enterprising colonists in Mexico, Venezuela, and La Plata, in preparation for their war of independence against Spain. Of the half-dozen most illustrious patriots produced by South America in its struggle for freedom, two have been disciples of Rousseau—Bolívar the Liberator, and Mariano Moreno. Bolívar was a devoted reader of Voltaire, Montesquieu, and Rousseau. As a mark of his admiration for the latter's genius, he bequeathed in 1830, to the University of Caracas

his copy of the *Contrat social*, that had been the property of Napoleon.

Moreno, the "soul of the revolution of 1810," at Buenos Aires, edited a Spanish translation of the *Contrat social*, as the first in a series he would offer to his fellow-citizens. "Rousseau," he said, "was an immortal, the pride of his century. He had placed in a clear light the rights of the people, and taught them the true origin of their obligations." In the *Contrat social* the citizen would find "what he owes to the magistrate; likewise, the magistrate will learn what is required of him: all classes, all ages, all conditions, will share in the benefits which should secure for its author the just title of the legislator of nations."

The transition to Rousseau's influence to-day is not abrupt. President Nicholas Murray Butler, one of the earliest of present-day scholars and public men to see to the heart of the modern social movement, best states the case:

"Perhaps the most potent force in this world to-day is the force of a man of letters who has been dead for one hundred and forty years, a man whose philosophy was absurd, whose knowledge of history was negligible, whose character was grotesque, whose contradictions were almost as numerous as his utterances. But the reason why Jean Jacques Rousseau put force into the American, the French, and the Russian revolutions was that with all his limitations, with all his oddities, he preached the gospel of human liberty in ways that ordinary men

and women could read and understand. If we look back across the troubled generations that lie between him and us, we must forgive him for his faults, for his absurdities, for his crudities, and take note only of the fact that the idea which he was moved to put into so many different literary forms had about it such power, such charm, such immortality, that it is carrying his name at this moment around the earth as one of the effective makers and shapers of this spiritual rebirth of a people."*

WAR AND PEACE

I. *L'État de Guerre*

Few great writers have protested as passionately as Voltaire and Rousseau against the barbarity and futility of war. The *État de Guerre* is Rousseau's most eloquent utterance on the subject. Written sometime between 1753 and 1758, it is, to quote Professor Vaughan, "one of the most notable pieces that ever came from the hand of Rousseau. It is a reasoned statement of his convictions on two questions of crucial importance: the state of nature and the rights of war. . . . And so far as the rights of war are concerned, it is based on principles probably sounder, and certainly more humane, than any propounded before his day, or commonly accepted even in ours . . .

* *A World in Ferment*, 1918.

It must be added that the style, though unequal, is often of extraordinary power; that there are not a few passages which, in his more rhetorical vein, the writer never surpassed. In such passages the noble indignation which inspired the whole Fragment, forces its way, in words of fire, to the surface."

A century before, in his *Leviathan* (1651), the English philosopher Hobbes had constructed a theory of a "state of nature," in which man was described as thoroughly selfish—prompted in all that he did by motives of private interest. The "good" towards which man's nature inclined him was the good of self-preservation and acquisition, unrelieved by altruistic motives. This "good" men recognize to be best attained through the State.

Rousseau, to whom this theory of primitive man's vile condition was abhorrent, attacks Hobbes on the ground of fact. Men in the state of nature, as conceived by Rousseau in all his writings, are virtuous and peaceful. It is only when tempted by the vices of organized society (*e.g.* property and luxury), that they develop covetousness and selfishness. Hobbes's premise is therefore wrong.

Hobbes then asserts that, since men in a state of nature, where society is not organized in the form of a State, are concerned only with selfish ends, they are in a continual state of war, even though no actual act of war be committed at every moment. In such circumstances, there can

be no such thing as justice or injustice, right or wrong. "And because the condition of man . . . is a condition of war of every one against every one . . . it followeth, that in such condition, every man has a right to everything; even to one another's body."

Rousseau develops in the *État de Guerre* the opposing view, that later he took in the *Contrat social*: "Il n'y a donc point de guerre générale, d'homme à homme; l'espèce humaine n'a pas été formée uniquement pour s'entre-détruire." Since man is by nature peaceful, even timid, wars are evidently the consequence of the greed and rivalry of States.*

If then, Rousseau shows, Hobbes was mistaken as to the facts regarding the "state of nature," he was equally at fault in the method by which he conducted his argument. Setting out to state what is the nature and condition of *natural* man, he has lost his bearings at the very outset, and has shifted the discussion to the nature and condition of man in the *civil* state. As a result, he has substituted for the pristine virtues of man according to nature the vices of those civilized men who were

*Wheaton, *Elements of International Law*, 5th ed., 1916, p. 473: "Later, owing to the influence of jurists like Grotius, excesses in warfare came to be repugnant to the conscience of mankind . . . Next, the conception spread that war was primarily a relation between States, and not necessarily between their subjects individually. Rousseau's exposition of this doctrine exerted some influence for good (*Contrat social*, Bk. I, Ch. IV)." The *État de Guerre* was unknown to Wheaton.

before his eyes. From this arises the fallacy of his conclusions, the invalidity of his whole argument. With acute reasoning Rousseau points out Hobbes's inconsistencies and contradictions, and succeeds in destroying the whole fabric of his theory.

If the theory of Hobbes regarding the state of nature is false, equally false is that of Grotius regarding the origin of the civil state. The second part of the *État de Guerre* is devoted to the demolition of this theory.

In the *Discours sur l'Inégalité*, Rousseau was to insist that, in studying the claims of one man or one nation to rule or enslave another man or nation it is needful to "examiner ainsi les *faits* par le *droit*," and not to reason backwards from historical facts to questions of right. In the *Contrat social* he was later to criticise Grotius for having adopted this fallacious method: "Sa plus constante manière de raisonner est d'établir toujours le *droit* par le *fait*."*

In his famous *De Jure Belli ac Pacis* (1625) Grotius cites history to show that men and nations have often sold themselves into virtual slavery to save their lives or guarantee their territorial integrity. From this historical fact he argues that the civil state and ruler's authority are the result, not of mutual agreement between free and equal men, but of the surrender of the naturally weak to the naturally strong. In this, Hobbes and Grotius are in essential agreement.

* *Contrat social*, 1, 2.

Rousseau concedes the historical facts but points out, as we have seen, that certain rights of natural man precede historical facts. These inalienable rights cannot be bartered away for the moment's expediency. Since conditions are subject to change, whereas fundamental rights never change, it results that *right* is the only thing to be considered in the determination of the relations of one man to another. From an enforced and unjust slavery, such as Grotius describes, would flow, not a state of peace, but a continual state of war between States.

Warfare, Rousseau concludes, is therefore not justifiable on the ground of destroying life, for territorial expansion, or for any material benefits. It can be waged only to maintain the freedom of one State against the aggression of another. War outside these limits is murder and brigandage. Largely speculative and weak in historical perspective, the *État de Guerre* nevertheless states in substance the view adopted by modern thinkers. It squares with the theories and usages of International Law as it is interpreted by humane nations

II. *Projet de Paix Perpétuelle*

Having examined the nature and conditions of war, it was but natural that Rousseau should be drawn to consider the feasibility of some plan for enduring peace between nations. The opportunity

to do this was given him in his examination of the works of the Abbé de Saint-Pierre. At the urging of Mably, Rousseau had undertaken to edit the works of the good Abbé.* The work never progressed beyond the *Extraits* and *Jugements*. Rousseau's analysis of the peace project ranks very high in the literature of the subject. For an understanding of the matter, reference must be made to some earlier proposals of world peace.

Four projects written in the seventeenth century are of the highest importance. First in point of time is Emeric Crucé's *Le Nouveau Cynée ou Discours d'Estat* (1623). Crucé advocates a federation of States with sufficient combined power to preserve the common cause of peace against any disobedient member. Solidarity of the federation and obedience to its commands were to rest on force. Whenever a dispute arose, resort should be had, "before resort to arms, to the arbitration of the sovereign potentates. . . . All sovereigns should have perpetually their ambassadors, in order that the differences that might arise should

* Castel de Saint-Pierre (1658-1743) was one of the early reformers of the century. Elected to the French Academy, he was later expelled for harsh references to Louis XIV in his *Poly-synodie* (1718). Publicist and literary man, though his style was precise and dry. Except for the *Paix Perpétuelle* his really fine powers and love of humanity were wasted on impracticable discussions of projects to abolish mendicancy in Paris, to establish a bureau to end the disputes of theologians, to establish a Girls' School, to educate kings, etc.

be settled by the judgment of the whole assembly . . . and the better to authorize it, all the said princes will swear to hold as inviolable law what would be ordained by the majority of votes in the said assembly, and to pursue with arms those who would wish to oppose it.”*

It is probable that Crucé’s startling proposal was seriously entertained only by a few humanitarians of the time. It seems, however, to have made some impression on Hugo Grotius, in his *De Jure Belli ac Pacis*, published two years later. As a jurist Grotius was chiefly interested in the establishment and international sanction of a code of humane laws that would govern the customs and usages of warfare. One passage, however, seems to point to a knowledge of Crucé’s work:

“It would be useful, and indeed, it is almost necessary, that certain Congresses of Christian Powers should be held, in which the controversies which arise among some of them may be decided by others who are not interested; and in which measures may be taken to compel the parties to accept peace on equitable terms.”†

The plan of Grotius, however, as merely suggested in the *De Jure*, was not for a permanent confederation or even a permanent tribunal, but for periodical conferences of diplomats to settle the disputes between nations. He would seem to

* T. W. Balch’s translation of the *Nouveau Cynée*, 1909, p. 84.

† Translated from Ernest Nys, *Études de droit international et de droit politique*, 1896, p. 316.

authorize the use of force to compel obedience to the decisions of the tribunal.

After eight years of civil wars, lasting from 1562 to 1569, the people of France had grown weary of religious disputes and anarchy. The exactions and cruelty of the warring classes had driven the peasants to despair. Yet when Henri IV came to the throne in 1579, more civil and foreign wars remained to be waged before even temporary peace could be assured. Finally, in 1598, with the rebels subdued and the Spaniard beaten, Henry could give his attention to the reorganization of France. Agriculture, industry, and commerce flourished once more, and religious tolerance was encouraged.

Because of the growing power of Austria that threatened to dominate entire Europe, Henry felt compelled to try to break her strength. He had already concluded alliances with a number of Italian and German States, and had raised a great army, when he was assassinated (1610). His great minister, Sully, who survived his master by thirty-one years, has left an account of Henry's plan to reorganize Europe, in such manner as to produce permanent peace. *Le Grand Dessein de Henri IV* (1638), written by Sully himself, but attributed to Henri IV is the most influential of the many similar projects.* On it are based all subsequent European plans of universal peace,

* For a detailed study of its genesis and history see Charles Pfister, *Les Économies Royales de Sully et le Grand Dessein de Henri IV* in the *Revue historique*, Vol. 56, 1894.

including the idea of the Russian Alexander I for a Holy Alliance, and that attributed to Napoleon after his exile to Saint Helena.*

As a preliminary of perpetual peace Henri IV had, according to Sully, planned a vast program of changes in European boundaries. Austria was to be driven out of the Netherlands, Italy and Germany; Hungary, reconstituted, was to be made a monarchy capable of withstanding the Turks; the small States of Italy were to be either federated under the Pope's control (peninsular Italy), constituted as republics (Genoa with Florence), or given to other powerful States (Sicily to Naples); Switzerland and the Netherlands were to be restored and strengthened: Germany was to become an elective empire. France alone, in proof of her disinterestedness, was to gain no material benefit by the changes.

Fifteen hereditary or elective States thus formed would compose a "Christian Republic," with a General Council consisting of sixty-four delegates, four from each great power, two from each small power, renewable every three years. The decisions of the Council would be irrevocable decrees, binding on all the signatories. Since the purpose of the *Grand Dessein* was, to quote Sully, "to divide Europe equally among a certain number of powers, in such manner that none of them might have

* Comte de Las Cases in his *Mémorial de Sainte Hélène* has recorded Napoleon's alleged plan to concentrate the various races of Europe into homogeneous nations.

cause either of envy or fear from the possessions or power of the others," enduring peace might reasonably be expected to result.*

Pfister concludes that Sully had Crucé's *Nouveau Cynée* in mind in drawing up his project. There are essential differences between the two plans:

"Sully did not go so far as Emeric Lacroix. He only wished peace among Christian princes, and he even excluded the Czar from his confederation. . . . Sully did not even seek peace for the Turks . . . and here again Sully was of his day and generation, while Lacroix looked far beyond it."

Influenced by a reading of Sully's *Grand Dessein*, William Penn wrote, in 1693, an *Essay towards the Present and Future Peace of Europe*. A parliament or diet was to be established, in which the sovereigns of Europe were to be represented according to their revenues, which meant—unequally. Quaker as he was, Penn saw the necessity of making the decrees of the diet enforceable; he therefore proposed armed force of the federated nations to overcome the objections of the recalcitrant member. The main points in Penn's plan distinguish it but little from those that had preceded. Apparently the diet was to be diplomatic, not legal; it was to settle all disputes, both justiciable and non-justiciable; added penalty was to be imposed in the form of punitive damages and the costs of war.

* E. D. Mead, *The Great Design of Henry IV*, 1909.

Of almost equal importance with the *Grand Dessein de Henri IV* is the *Projet de Traité pour rendre la Paix perpétuelle en Europe*, by the Abbé de Saint-Pierre (1713). The two volumes that appeared in this year were completed by a third in 1717. In the completed text, Saint-Pierre acknowledges his indebtedness to Sully's work, and pleads for consideration of his own plan, in the name of Queen Elizabeth and James I of England, who had favored Sully's project.

From 1701 to 1714, Louis XIV had worn out his kingdom in the war of the Spanish Succession, in the attempt to make France supreme among nations. In 1713 he was obliged to accept the Treaty of Utrecht in token of defeat. The appearance of Saint-Pierre's book in the same year served to make the ruin and horror of war the more apparent. Otherwise it seems to have made little impression upon the sovereigns of Europe, whose approval alone could make the practical success of the scheme. Only a few deep thinkers like Montesquieu and Rousseau in France, Leibnitz in Germany, Dr. Price in England, would admit that the general idea was desirable and feasible.*

The chief objection to be urged against the *Projet de Paix perpétuelle* is that it was based

* Voltaire in many places expressed a lurking admiration for the plan, but derided it as an impracticable political scheme: "La seule paix perpétuelle qui puisse être établie chez les hommes est la tolérance: La paix imaginée par un Français, nommé l'abbé de Saint-Pierre, est un chimère." *De la paix perpétuelle par le Docteur Goodheart* (1769).

upon the idea of leaguings together, not nations, but rulers, not peoples, but the self-constituted governments of the day. In other respects it anticipated most of the provisions of the modern covenant.* Paradoxically, the very scheme that proposed a brotherhood of man might have succeeded, if adopted, in perpetuating the political systems that modern society has struggled to overthrow.

The main provisions of the Abbé's project are twelve in number, reduced later to six. They are reviewed in substance by Rousseau and need not detain us here.† It was during the Seven Years' War that Rousseau began his examination of the writings of Saint-Pierre, which he never completed.‡

Rousseau concludes from his study that universal peace is possible, granted three premises: that in Europe, excluding Turkey, there is the consciousness of a general social bond between

* So good an authority as David Jayne Hill, *Present Problems in Foreign Policy* (1919), sees the hand of Saint-Pierre in the modern League of Nations.

† For an analysis of these fundamental articles, see James Brown Scott, *Essay on a Congress of Nations*, 1916: *Introduction*. The influence of Saint-Pierre's *Projet* on the Germanic Confederation and the Holy Alliance in 1815, is discussed by Phillips, *The Confederation of Europe* (1914).

‡ Henry Wheaton, *History of the Law of Nations in Europe and America*, p. 264: "Rousseau published in 1761 a little work to which he modestly gave the title of *Extrait* . . . but which is stamped with the mark of Rousseau's peculiar original genius as a system-builder and reasoner upon the problem of social science."

racés; that the corruption of society has hitherto made these ties a source of evil rather than of good; that by strengthening these ties society can be indefinitely improved, and all such social contacts as war and peace will become meaningless terms. In an abridgement of his original work (1748), Saint-Pierre had replaced his twelve fundamental articles by five provisions. Rousseau restates these, adding to them his original ideas. They appear in the body of the *Extrait*.

After Rousseau came Immanuel Kant, who published in 1795 his treatise, *Zum ewigen Frieden*.^{*} Kant's essay, more abstract than Rousseau's, shows a careful reading of the latter. His six provisions stress ideas that are strictly modern; no secret reservations that shall provide material for future war; no independent State to be acquirable by another; standing armies to be abolished as soon as possible; no national debts to be contracted for the external affairs of a State; no State shall intermeddle by force with the government of another State; no State at war shall use such modes of hostility as shall render future confidence impossible.

Jeremy Bentham's *Plan for a Universal and Perpetual Peace* was written several years before Kant's project, but was not published until 1839. His plan embraced fourteen articles, the chief of which deal with the limitation of armaments, an

^{*} English translation in *Eternal Peace and Other International Essays by Immanuel Kant*, by W. Hastie, 1914.

international diet of diplomats, without coercive powers, and the alienation of the distant colonies of each State. The *Plan* received little attention at the time and has remained practically unnoticed.

Last of the really important projects of enduring peace before the present League of Nations, was an *Essay on a Congress of Nations*, written by an American, William Ladd, in 1840. In it are compressed most of the arguments for and against such a plan that the wisdom of three centuries had thought out. It differed from the former schemes in that it was molded on American institutions and based on newer democratic principles.*

For supplementary reading the student is referred to the following books that are generally accessible:

18TH CENTURY HISTORY AND THOUGHT

Brunetière, Ferdinand—*Histoire de la littérature classique. Tome III, Le dix-huitième siècle.*

Fabre, J.—*De Bayle à Condorcet* (1910).

Lanson, Gustave—*Histoire de la littérature française.*

Lowell, E. J.—*Eve of the French Revolution* (1895).

Taine, H.—*L'ancien régime.*

ROUSSEAU'S LIFE AND WORKS

Morley, John—*Rousseau* (2 v., 1873).

Nourrisson, J. F.—*J. J. Rousseau et le Rousseauisme* (1903).

* For text and commentary see Scott, *op. cit.*

Texte, J.—*J. J. Rousseau et les origines du cosmopolitisme littéraire au XVIIIe siècle* (1895).

HIS INFLUENCE

Annales Jean-Jacques Rousseau, III and VIII, (1907, 1912).

Buffenoir, H.—*Le prestige de J. J. Rousseau* (1909).

Chesterton, Cecil—*The Return of Rousseau*. (*Nineteenth Century and After*, March, 1916.)

Earl of Cromer—*Rousseau*. (*Ibid.*)

Mallock, W. H.—*The Limits of Pure Democracy* (1915).

Vaughan, C. E.—*The Political Writings of Rousseau* (1915).

ON WAR AND PEACE

Hofer, Cuno—*L'influence de J. J. Rousseau sur le droit de la guerre* (1914).

Kayser, W.—*Rousseau, Kant, Herder, über den ewigen Frieden* (1916).

Lassudrie-Duchene, B.—*J. J. Rousseau et le droit des gens* (1906).

Leroy, Maxime—*La guerre et la paix selon Jean-Jacques Rousseau* (1915).

Phillips, W. A.—*The Confederation of Europe* (1914).

Scott, James Brown—*An Essay on a Congress of Nations* (1916, Introduction).

Windenberger, J. L.—*Essai sur le système de politique étrangère de J. J. Rousseau: la République collective des petits États*. (1900.)

CONTENTS

	PAGE
FOREWORD	iii
PRELIMINARY NOTE	xv
INTRODUCTION	xvii
L'ÉTAT DE GUERRE	I
PROJET DE PAIX PERPÉTUELLE ET JUGEMENT	21
NOTES	77

L'ÉTAT DE GUERRE



L'ÉTAT DE GUERRE

MAIS, quand il serait vrai que cette convoitise illimitée et indomptable serait développée dans tous les hommes au point que le suppose notre sophiste,¹ encore ne produirait-elle pas cet état de guerre universelle de chacun contre tous, dont Hobbes ose tracer l'odieux tableau. Ce désir effréné de s'approprier toutes choses² est incompatible avec celui de détruire tous ses semblables; et le vainqueur, qui ayant tout tué aurait le malheur de rester seul au monde, n'y jouirait de rien par cela même qu'il aurait tout. Les richesses elles-mêmes, à quoi sont-elles bonnes si ce n'est à être communiquées? que lui servirait la possession de tout l'univers, s'il en était l'unique habitant? Quoi! Son estomac dévorera-t-il tous les fruits de la terre? Qui lui rassemblera les productions de tous les climats? qui portera le témoignage de son empire dans les vastes solitudes qu'il n'habitera point? Que fera-t-il de ses trésors? qui consommera ses denrées? à quels yeux étalera-t-il son pouvoir? J'entends. Au lieu de tout massacrer il mettra tout dans les fers pour avoir au moins des esclaves. Cela change à l'instant tout l'état de la question; et puisqu'il n'est plus question de

détruire, l'état de guerre est anéanti.³ Que le lecteur suspende ici son jugement. Je n'oublierai pas de traiter ce point.

L'homme est naturellement pacifique et craintif⁴; au moindre danger, son premier mouvement est de fuir; il ne s'aguerrit qu'à force d'habitude et d'expérience. L'honneur, l'intérêt, les préjugés, la vengeance, toutes les passions qui peuvent lui faire braver les périls et la mort, sont loin de lui dans l'état de nature. Ce n'est qu'après avoir fait société avec quelque homme qu'il se détermine à en attaquer un autre; et il ne devient soldat qu'après avoir été citoyen. On ne voit pas là de grandes dispositions à faire la guerre à tous ses semblables. Mais c'est trop m'arrêter sur un système aussi révoltant qu'absurde, qui a déjà cent fois été réfuté.

Il n'y a donc point de guerre générale d'homme à homme⁵; et l'espèce humaine n'a pas été formée. uniquement pour s'entre-détruire. Reste à considérer la guerre accidentelle et particulière, qui peut naître entre deux ou plusieurs individus.

⁶ Si la loi naturelle n'était écrite que dans la raison humaine, elle serait peu capable de diriger la plupart de nos actions. Mais elle est encore gravée dans le cœur de l'homme en caractères ineffaçables⁷; et c'est là qu'elle lui parle plus fortement que tous les préceptes des philosophes; c'est là qu'elle lui crie qu'il ne lui est permis de sacrifier la vie de son semblable qu'à la conservation de la sienne, et qu'elle lui fait horreur de verser le

sang humain sans colère, même quand il s'y voit obligé.

Je conçois que, dans les querelles sans arbitres qui peuvent s'élever dans l'état de nature, un homme irrité pourra quelquefois en tuer un autre, soit à force ouverte, soit par surprise. Mais, s'il s'agit d'une guerre véritable, qu'on imagine dans quelle étrange position doit être ce même homme, pour ne pouvoir conserver sa vie qu'aux dépens de celle d'un autre, et que par un rapport établi entre eux il faille que l'un meure pour que l'autre vive. La guerre est un état permanent qui suppose des relations constantes; et ces relations ont très rarement lieu d'homme à homme, où tout est entre les individus dans un flux continu qui change incessamment les rapports et les intérêts. De sorte qu'un sujet de dispute s'élève et cesse presque au même instant; qu'une querelle commence et finit en un jour; et qu'il peut y avoir des combats et des meurtres, mais jamais ou très rarement de longues inimitiés et des guerres.

Dans l'état civil, où la vie de tous les citoyens est au pouvoir du souverain et où nul n'a droit de disposer de la sienne ou de celle d'autrui, l'état de guerre ne peut avoir lieu non plus entre les particuliers; et quant aux duels, défis, cartels, appels en combat singulier, outre que c'était un abus illégitime et barbare d'une constitution toute militaire, il n'en résultait pas un véritable état de guerre, mais une affaire particulière qui se vidait en temps et lieu limités, tellement que pour un second com-

bat il fallait un nouvel appel. On en doit excepter les guerres privées qu'on suspendait par des trêves journalières, appelées la paix de Dieu,⁸ et qui reçurent la sanction par les Établissements de Saint Louis.⁹ Mais cet exemple est unique dans l'histoire.

On peut demander encore si les rois, qui dans le fait sont indépendants de puissance humaine, pourraient établir entre eux des guerres personnelles et particulières, indépendantes de celles de l'État. C'est là certainement une question oiseuse; car ce n'est pas, comme on sait, la coutume des princes d'épargner autrui pour s'exposer personnellement. De plus, cette question dépend d'une autre qu'il ne m'appartient pas de décider: savoir, si le prince est soumis, lui-même aux lois de l'État, ou non; car, s'il y est soumis, sa personne est liée et sa vie appartient à l'État, comme celle du dernier citoyen. Mais si le prince est au-dessus des lois, il vit dans le pur état de nature, et ne doit compte ni à ses sujets ni à personne d'aucune de ses actions.

DE L'ÉTAT SOCIAL

Nous entrons maintenant dans un nouvel ordre de choses. Nous allons voir les hommes, unis par une concorde artificielle, se rassembler pour s'entr'égorger, et toutes les horreurs de la guerre naître des soins qu'on avait pris pour la prévenir.¹⁰ Mais il importe premièrement de se former sur l'essence

du Corps politique des notions plus exactes que l'on n'a fait jusqu'ici.¹¹ Que le lecteur songe seulement qu'il s'agit moins ici d'histoire et de faits que de droit et de justice, et que je veux examiner les choses par leur nature plutôt que par nos préjugés.

De la première société formée s'ensuit nécessairement la formation de toutes les autres. Il faut en faire partie, ou s'unir pour lui résister. Il faut l'imiter, ou se laisser engloutir par elle.

Ainsi, toute la face de la terre est changée; partout la nature a disparu; partout l'art humain a pris sa place; l'indépendance et la liberté naturelle ont fait place aux lois et à l'esclavage; il n'existe plus d'être libre; le philosophe cherche un homme et n'en trouve plus. Mais c'est en vain qu'on pense anéantir la nature; elle renaît et se montre où l'on l'attendait le moins. L'indépendance, qu'on ôte aux hommes, se réfugie dans les sociétés; et ces grands corps, livrés à leurs propres impulsions, produisent des chocs plus terribles à proportion que leurs masses l'emportent sur celles des individus.¹²

Mais, dira-t-on, chacun de ces corps ayant une assiette aussi solide, comment est-il possible qu'ils viennent jamais à s'entre-heurter? Leur propre constitution ne devrait-elle pas les maintenir entre eux dans une paix éternelle? Sont-ils obligés comme les hommes, d'aller chercher au dehors de quoi pourvoir à leurs besoins? N'ont-ils pas en eux-mêmes tout ce qui est nécessaire à leur con-

servation? La concurrence et les échanges sont-ils une source de discorde inévitable? et dans tous les pays du monde les habitants n'ont-ils pas existé avant le commerce, preuve invincible qu'ils y pouvaient subsister sans lui?

À cela je pourrais me contenter de répondre par les faits, et je n'aurais point de réplique à craindre. Mais je n'ai pas oublié que je raisonne ici sur la nature des choses et non les événements, qui peuvent avoir mille causes particulières, indépendantes du principe commun. Mais considérons attentivement la constitution des Corps politique; et, quoiqu'à la rigueur chacun suffise à sa propre conservation, nous trouverons que leurs mutuelles relations ne laissent pas d'être beaucoup plus intimes que celles des individus. Car l'homme, au fond, n'a nul rapport nécessaire avec ses semblables; il peut subsister sans leur concours dans toute la vigueur possible; il n'a pas tant besoin des soins de l'homme que des fruits de la terre; et la terre produit plus qu'il ne faut pour nourrir tous ses habitants.¹³ Ajoutez que l'homme a un terme de force et de grandeur fixé par la nature, et qu'il ne saurait passer. De quelque sens qu'il s'envisage, il trouve toutes ses facultés limitées. Sa vie est courte, ses ans sont comptés. Son estomac ne s'agrandit pas avec ses richesses; ses passions ont beau s'accroître, ses plaisirs ont leur mesure; son cœur est borné comme tout le reste; sa capacité de jouir est toujours la même. Il a beau s'élever en idée, il demeure toujours petit.

L'État, au contraire, étant un corps artificiel, n'a nulle mesure déterminée; la grandeur qui lui est propre est indéfinie; il peut toujours l'augmenter; il se sent faible tant qu'il en est de plus forts que lui. Sa sûreté, sa conservation, demandent qu'il se rende plus puissant que tous ses voisins. Il ne peut augmenter, nourrir, exercer ses forces qu'à leurs dépens; et, s'il n'a pas besoin de chercher sa subsistance hors de lui-même, il y cherche sans cesse de nouveaux membres qui lui donnent une consistance plus inébranlable. Car l'inégalité des hommes a des bornes posées par les mains de la nature; mais celle des sociétés peut croître incessamment, jusqu'à ce qu'une seule absorbe toutes les autres.¹⁴

Ainsi, la grandeur du Corps politique étant purement relative, il est forcé de se comparer pour se connaître; il dépend de tout ce qui l'environne, et doit prendre intérêt à tout ce qui s'y passe. Car il aurait beau vouloir se tenir au dedans de lui sans rien gagner ni perdre; il devient petit ou grand, faible ou fort, selon que son voisin s'étend ou se resserre, se renforce ou s'affaiblit. Enfin sa solidité même, en rendant ses rapports plus constants, donne un effet plus sûr à toutes ses actions et rend toutes ses querelles plus dangereuses.

Il semble qu'on ait pris à tâche de renverser toutes les vraies idées des choses. Tout porte l'homme naturel au repos; manger et dormir sont les seuls besoins qu'il connaisse, et la faim seule l'arrache à la paresse.¹⁵ On en a fait un furieux,

toujours prompt à tourmenter ses semblables par des passions qu'il ne connaît point. Au contraire, ces passions, exaltées au sein de la société par tout ce qui peut les enflammer, passent pour n'y pas exister. Mille écrivains ont osé dire que le Corps politique est sans passions, et qu'il n'y a point d'autre raison d'État que la raison même.¹⁶ Comme si l'on ne voyait pas, au contraire, que l'essence de la société consiste dans l'activité de ses membres, et qu'un État sans mouvement ne serait qu'un corps mort. Comme si toutes les histoires du monde ne nous montraient pas les sociétés les mieux constituées être aussi les plus actives et, soit au dedans soit au dehors, l'action ou réaction continuelle de tous leurs membres porter témoignage de la vigueur du corps entier.

La différence de l'art humain à l'ouvrage de la nature se fait sentir dans ses effets. Les citoyens ont beau s'appeler membres de l'État, ils ne sauraient s'unir à lui comme de vrais membres le sont au corps;¹⁷ il est impossible de faire que chacun d'eux n'ait pas une existence individuelle et séparée, par laquelle il peut seul suffire à sa propre conservation; les nerfs sont moins sensibles, les muscles ont moins de vigueur, tous les liens sont plus lâches, le moindre accident peut tout désunir.

Que l'on considère combien, dans l'agrégation du Corps politique, la force publique est inférieure à la somme des forces particulières, combien il y a, pour ainsi dire, de frottement dans le jeu de toute la machine; et l'on trouvera que, toute proportion

ga. dée, l'homme le plus débile a plus de force pour sa propre conservation que l'État le plus robuste n'en a pour la sienne.

Il faut donc, pour que l'État subsiste, que la vivacité de ses passions supplée à celle de ses mouvements, et que sa volonté s'anime autant que son pouvoir se relâche. C'est la loi conservatrice que la nature elle-même établit entre les espèces et qui les maintient toutes, malgré leur inégalité. C'est aussi, pour le dire en passant, la raison pourquoi les petits États ont à proportion plus de vigueur que les grands. Car la sensibilité publique n'augmente pas avec le territoire; plus il s'étend, plus la volonté s'attédie, plus les mouvements s'affaiblissent; et ce grand corps, surchargé de son propre poids, s'affaisse, tombe en langueur et dépérit.

Ces exemples suffisent pour donner une idée des divers moyens dont on peut affaiblir un État, et de ceux dont la guerre semble autoriser l'usage pour nuire à son ennemi. À l'égard des traités dont quelques-uns de ces moyens sont les conditions, que sont au fond que de pareilles paix, si non une guerre continuée avec d'autant plus de cruauté que l'ennemi n'a plus le droit de se défendre? J'en parlerai dans un autre lieu.

Joignez à tout cela les témoignages sensibles de mauvaise volonté, qui annoncent l'intention de nuire: comme de refuser à une Puissance les titres qui lui sont dus, de méconnaître ses droits, rejeter ses prétentions, d'ôter à ses sujets la liberté du commerce, de lui susciter des ennemis; enfin,

d'enfreindre à son égard le droit des gens,¹⁶ sans quelque prétexte que ce puisse être.

Ces diverses manières d'offenser un Corps politique ne sont toutes ni également praticables, ni également utiles à celui qui les emploie; et celles dont résulte à la fois notre propre avantage et le préjudice de l'ennemi sont naturellement préférées. La terre, l'argent, les hommes, toutes les dépouilles qu'on peut s'approprier, deviennent ainsi les principaux objets des hostilités réciproques. Cette basse avidité changeant insensiblement les idées des choses, la guerre enfin dégénère en brigandage, et d'ennemis et guerriers on devient peu à peu tyrans et voleurs.

De peur d'adopter sans y songer ces changements d'idées, fixons d'abord les nôtres par une définition, et tâchons de la rendre si simple qu'il soit impossible d'en abuser.

J'appelle donc guerre de Puissance à Puissance l'effet d'une disposition mutuelle, constante et manifestée de détruire l'État ennemi, ou de l'affaiblir au moins par tous les moyens qu'on le peut. Cette disposition réduite en acte est la guerre proprement dite; tant qu'elle reste sans effet, elle n'est que l'état de guerre.

Je prévois une objection: puisque selon moi l'état de guerre est naturel entre les Puissances, pourquoi la disposition dont elle résulte a-t-elle besoin d'être manifestée? À cela je réponds que j'ai parlé ci-devant de l'état naturel, que je parle ici de l'état légitime, et que je ferai voir ci-après

comment, pour le rendre tel, la guerre a besoin d'une déclaration.

DISTINCTIONS FONDAMENTALES

Je prie les lecteurs de ne point oublier que je ne cherche pas ce qui rend la guerre avantageuse à celui qui la fait, mais ce qui la rend légitime. Il en coûte presque toujours pour être juste. Est-on pour cela dispensé de l'être?

S'il n'y eut jamais, et qu'il ne puisse y avoir, de véritable guerre entre les particuliers, qui sont donc ceux entre lesquels elle a lieu et qui peuvent s'appeler réellement ennemis? Je réponds que ce sont les personnes publiques. Et. qu'est-ce qu'une personne publique?¹⁹ Je réponds que c'est cet être moral qu'on appelle souverain, à qui le pacte social a donné l'existence, et dont toutes les volontés portent le nom de lois. Appliquons ici les distinctions précédentes; on peut dire, dans les effets de la guerre, que c'est le souverain qui fait le dommage et l'État qui le reçoit.

Si la guerre n'a lieu qu'entre des êtres moraux, on n'en veut point aux hommes, et l'on peut la faire sans ôter la vie à personne. Mais ceci demande explication.

À n'envisager les choses que selon la rigueur du pacte social, la terre, l'argent, les hommes, et tout ce qui est compris dans l'enceinte de l'État, lui appartient sans réserve. Mais les droits de la société, fondés sur ceux de la nature, ne pouvant les anéantir, tous ces objets doivent être considérés sous

un double rapport : savoir, le sol comme territoire publique et comme patrimoine des particuliers; les biens comme appartenant dans un sens au souverain et dans un autre aux propriétaires; les habitants comme citoyens et comme hommes. Au fond, le Corps politique, n'étant qu'une personne morale, n'est qu'un être de raison. Ôtez la convention publique, à l'instant l'État est détruit, sans la moindre altération dans tout ce qui le compose; et jamais toutes les conventions des hommes ne sauraient changer rien dans le physique des choses. Qu'est-ce donc que faire la guerre à un souverain? c'est attaquer la convention publique et tout ce qui en résulte; car l'essence de l'État ne consiste qu'en cela. Si le pacte social pouvait être tranché d'un seul coup, à l'instant il n'y aurait plus de guerre; et de ce seul coup l'État serait tué, sans qu'il mourût un seul homme. Aristote dit que pour autoriser les cruels traitements qu'on faisait souffrir à Sparte aux Ilotes, les Éphores,²⁰ en entrant en charge, leur déclaraient solennellement la guerre. Cette déclaration était aussi superflue que barbare. L'état de guerre subsistait nécessairement entre eux par cela seul que les uns étaient les maîtres, et les autres les esclaves. Il n'est pas douteux que, puisque les Lacédémoniens tuaient les Ilotes, les Ilotes ne fussent en droit de tuer les Lacédémoniens.

J'ouvre les livres de droit et de morale; j'écoute les savants et les jurisconsultes; et pénétré de leurs

discours insinuants, je déplore les misères de la nature, j'admire la paix et la justice établies par l'ordre civil, je bénis la sagesse des institutions publiques et me console d'être homme en me voyant citoyen. Bien instruit de mes devoirs et de mon bonheur, je ferme le livre, sors de la classe, et regarde autour de moi; je vois des peuples infortunés gémissant sous un joug de fer, le genre humain écrasé par une poignée d'opresseurs, une foule affamée, accablée de peine et de faim, dont le riche boit en paix le sang et les larmes, et partout le fort armé contre le faible du redoutable pouvoir des lois.

Tout cela se fait paisiblement et sans résistance.²¹ C'est la tranquillité des compagnons d'Ulysse enfermés dans la caverne du Cyclope, en attendant qu'ils soient dévorés. Il faut gémir et se taire. Tirons un voile éternel sur ces objets d'horreur. J'élève les yeux et regarde au loin. J'aperçois des feux et des flammes, des campagnes désertes, des villes au pillage. Hommes farouches, où traînez-vous ces infortunés? J'entends un bruit affreux; quel tumulte! quels cris! J'approche; je vois un théâtre de meurtres, dix mille hommes égorgés, les morts entassés par monceaux, les mourants foulés aux pieds des chevaux, partout l'image de la mort et de l'agonie. C'est donc là le fruit de ces institutions pacifiques. La pitié, l'indignation s'élèvent au fond de mon cœur. Ah philosophe barbare, viens nous lire ton livre sur un champ de bataille!

Quelles entrailles d'hommes ne seraient émues à ces tristes objets? mais il n'est plus permis d'être homme et de plaider la cause de l'humanité. La justice et la vérité doivent être pliées à l'intérêt des plus puissants: c'est la règle. Le peuple ne donne ni pensions, ni emplois, ni chaires, ni places d'Académies; en vertu de quoi le protégerait-on? Princes magnanimes, je parle au nom du corps littéraire; opprimez le peuple en sûreté de conscience; c'est de vous seuls que nous attendons tout; le peuple ne nous est bon à rien.

Comment une aussi faible voix se ferait-elle entendre à travers tant de clameurs vénales? Hélas! il faut me taire; mais la voix de mon cœur ne saurait-elle percer à travers un si triste silence? Non; sans entrer dans d'odieux détails, qui passeraient pour satiriques par cela seul qu'ils seraient vrais, je me bornerai, comme j'ai toujours fait, à examiner les établissements humains par leurs principes; à corriger, s'il se peut, les fausses idées que nous en donnent des auteurs intéressés; et à faire au moins que l'injustice et la violence ne prennent pas impudemment le nom de droit et d'équité.

La première chose que je remarque, en considérant la position du genre humain, c'est une contradiction manifeste dans sa constitution, qui la rend toujours vacillante. D'homme à homme, nous vivons dans l'état civil et soumis aux lois; de peuple à peuple, chacun jouit de la liberté naturelle: ce qui rend au fond notre situation pire

que si ces distinctions étaient inconnues. Car vivant à la fois dans l'ordre social et dans l'état de nature, nous sommes assujettis aux inconvénients de l'un et de l'autre, sans trouver la sûreté dans aucun des deux. La perfection de l'ordre social consiste, il est vrai, dans le concours de la force et de la Loi. Mais il faut pour cela que la Loi dirige la force; au lieu que, dans les idées de l'indépendance absolue des princes, la seule force, parlant aux citoyens sous le nom de Loi et aux étrangers sous le nom de raison d'État, ôte à ceux-ci le pouvoir, et aux autres la volonté, de résister; en sorte que le vain nom de justice ne sert partout que de sauvegarde à la violence.

Quant à ce qu'on appelle communément le droit des gens, il est certain que, faute de sanction, ses lois ne sont que des chimères plus faibles encore que la loi de nature. Celle-ci parle au moins au cœur des particuliers; au lieu que, le droit des gens n'ayant d'autre garant que l'utilité de celui qui s'y soumet, ses décisions ne sont respectées qu'autant que l'intérêt les confirme. Dans la condition mixte où nous nous trouvons, auquel des deux systèmes qu'on donne la préférence, en faisant trop ou trop peu, nous n'avons rien fait, et nous sommes mis dans le pire état où nous puissions nous trouver. Voilà, ce me semble, la véritable origine des calamités publiques.

Mettons un moment ces idées en opposition avec l'horrible système de Hobbes; et nous trouverons, tout au rebours de son absurde doctrine, que, bien

loin que l'état de guerre soit naturel à l'homme, la guerre est née de la paix, ou du moins des précautions que les hommes ont prises pour s'assurer une paix durable. Mais, avant que d'entrer dans cette discussion, tâchons [d'expliquer ce qu'il . . .]²².

Qui peut avoir imaginé sans frémir le système insensé de la guerre naturelle de chacun contre tous? Quel étrange animal que celui qui croirait son bien attaché à la destruction de toute son espèce! et comment concevoir que cette espèce, aussi monstrueuse et aussi détestable, pût durer seulement deux générations? Voilà pourtant jusqu'où le désir ou plutôt la fureur d'établir le despotisme et l'obéissance passive ont conduit un des plus beaux génies qui aient existé. Un principe aussi féroce était digne de son objet.²³

L'état de société qui contraint toutes nos inclinations naturelles ne les saurait pourtant anéantir; malgré nos préjugés et malgré nous-mêmes, elles parlent encore au fond de nos cœurs et nous ramènent souvent au vrai que nous quittons pour des chimères. Si cette inimitié mutuelle et destructive était attachée à notre constitution, elle se ferait donc sentir encore et nous repousserait, malgré nous, à travers toutes les chaînes sociales. L'affreuse haine de l'humanité serait souverain reconnu de l'homme. Il s'affligerait à la naissance de ses propres enfants; il se réjouirait à la mort de ses frères; et lorsqu'il trouverait quelqu'

un endormi son premier mouvement serait de le tuer.

²⁴ La bienveillance qui nous fait prendre part au bonheur de nos semblables, la compassion qui nous identifie avec celui qui souffre et nous afflige de sa douleur, seraient des sentiments inconnus et directement contraires à la nature. Ce serait un monstre qu'un homme sensible et pitoyable; et nous serions naturellement ce que nous avons bien de la peine à devenir au milieu de la dépravation qui nous poursuit.

Le sophiste dirait en vain que cette mutuelle inimitié n'est pas innée et immédiate, mais fondée sur la concurrence inévitable du droit de chacun pour toutes choses. Car le sentiment de ce prétendu droit n'est pas plus naturel à l'homme que la guerre qu'il en fait naître.

Je l'ai déjà dit et ne puis trop le répéter l'erreur de Hobbes et des philosophes est de confondre l'homme naturel avec les hommes qu'ils ont sous les yeux, et de transporter dans un système un être qui ne peut subsister que dans un autre. L'homme veut son bien-être et tout ce qui peut y contribuer: cela est incontestable. Mais naturellement ce bien-être de l'homme se borne au nécessaire physique; car, quand il a l'âme saine et que son corps ne souffre pas, que lui manque-t-il pour être heureux selon sa constitution? Celui qui n'a rien désire peu de chose; celui qui ne commande à personne a peu d'ambition. Mais le superflu éveille la convoitise; plus on obtient, plus

on désire. Celui qui a beaucoup veut tout avoir; et la folie de la monarchie universelle n'a jamais tourmenté que le cœur d'un grand roi. Voilà la marche de la nature, voilà le développement des passions. Un philosophe superficiel observe des âmes cent fois repétrées et fermentées dans le levain de la société et croit avoir observé l'homme. Mais pour le bien connaître, il faut savoir démêler la gradation naturelle de ses sentiments; et ce n'est point chez les habitants d'une grande ville qu'il faut chercher le premier trait de la nature dans l'empreinte du cœur humain.

Ainsi, cette méthode analytique n'offre-t-elle qu'abîmes et mystères, où le plus sage comprend le moins. Qu'on demande pourquoi les mœurs se corrompent à mesure que les esprits s'éclairent; n'en pouvant trouver la cause, ils auront le front de nier le fait. Qu'on demande pourquoi les sauvages transportés parmi nous ne partagent ni nos passions ni nos plaisirs,²⁵ et ne se soucient point de tout ce que nous désirons avec tant d'ardeur. Ils ne l'expliqueront jamais, ou ne l'expliqueront que par mes principes. Ils ne connaissent que ce qu'ils voient, et n'ont jamais vu la nature. Ils savent fort bien ce que c'est qu'un bourgeois de Londres ou de Paris; mais ils ne sauront jamais ce que c'est qu'un homme.

PROJET DE PAIX PERPÉTUELLE

ET

JUGEMENT

EXTRAIT DU PROJET DE PAIX PERPÉTUELLE DE M. L'ABBE' DE SAINT-PIERRE

Tunc genus humanum positis sibi consulat armis,
Inque vicem gens omnis amet.

LUCAN, lib. I., 60.

COMME jamais projet plus grand, plus beau, ni plus utile n'occupa l'esprit humain, que celui d'une paix perpétuelle et universelle entre tous les peuples de l'Europe, jamais auteur ne mérita mieux l'attention du publique que celui qui propose des moyens pour mettre ce projet en exécution. Il est même bien difficile qu'une pareille matière laisse un homme sensible et vertueux exempt d'un peu d'enthousiasme; et je ne sais si l'illusion d'un cœur véritablement humain, à qui son zèle rend tout facile, n'est pas en cela préférable à cette âpre et repoussante raison,¹ qui trouve toujours dans son indifférence pour le bien public le premier obstacle à tout ce qui peut le favoriser.

Je ne doute pas que beaucoup de lecteurs ne s'arment d'avance d'incrédulité pour résister au plaisir de la persuasion, et je les plains de prendre si tristement l'entêtement pour la sagesse. Mais j'espère que quelque âme honnête partagera l'émotion délicieuse avec laquelle je prends la

24 **Projet de Paix Perpétuelle**

plume sur un sujet si intéressant pour l'humanité. Je vais voir, du moins en idée, les hommes s'unir et s'aimer; je vais penser à une douce et paisible société de frères, vivant dans une concorde éternelle, tous conduits par les mêmes maximes, tous heureux du bonheur commun: et, réalisant en moi-même un tableau si touchant, l'image d'une félicité qui n'est point m'en fera goûter quelques instants une véritable.

Je n'ai pu refuser ces premières lignes au sentiment dont j'étais plein. Tâchons maintenant de raisonner de sang-froid. Bien résolu de ne rien avancer que je ne le prouve, je crois pouvoir prier le lecteur à son tour de ne rien nier qu'il ne réfute; car ce ne sont pas tant les raisonneurs que je crains que ceux qui, sans se rendre aux preuves, n'y veulent rien objecter.

Il ne faut pas avoir longtemps médité sur les moyens de perfectionner un Gouvernement quelconque, pour apercevoir des embarras et des obstacles, qui naissent moins de sa constitution que de ses relations externes; de sorte que la plupart des soins qu'il faudrait consacrer à sa police, on est contraint de les donner à sa sûreté, et de songer plus à le mettre en état de résister aux autres qu'à le rendre parfait en lui-même. Si l'ordre social était, comme on le prétend, l'ouvrage de la raison plutôt que des passions, eût-on tardé si longtemps à voir qu'on en a fait trop ou trop peu pour notre bonheur? que chacun de nous étant dans l'état civil avec ses concitoyens, et dans l'état

Projet de Paix Perpétuelle 25

de nature avec tout le reste du monde, nous n'avons prévenu les guerres particulières que pour en allumer de générales, qui sont mille fois plus terribles? et qu'en nous unissant à quelques hommes nous devenons réellement les ennemis du genre humain?²

S'il y a quelque moyen de lever ces dangereuses contradictions, ce ne peut être que par une forme de Gouvernement confédérative, qui, unissant les peuples par des liens semblables à ceux qui unissent les individus, soumette également les uns et les autres à l'autorité des lois. Ce Gouvernement paraît d'ailleurs préférable à tout autre, en ce qu'il comprend à la fois les avantages des grands et des petits États, qu'il est redoutable au dehors par sa puissance, que les lois y sont en vigueur, et qu'il est le seul propre à contenir également les sujets, les chefs, et les étrangers.

Quoique cette forme paraisse nouvelle à certains égards, et qu'elle n'ait en effet été bien entendue que par les modernes, les anciens ne l'ont pas ignorée. Les Grecs eurent leurs amphictyons,³ les Étrusques leurs lucumonies,⁴ les Latins leurs fédies,⁵ les Gaules leurs cités⁶; et les derniers soupirs de la Grèce devinrent encore illustres dans la Ligue achéenne.⁷ Mais nulles de ces confédérations n'approchèrent, pour la sagesse, de celle du Corps germanique,⁸ de la Ligue helvétique,⁹ et des États Généraux.¹⁰ Que si ces Corps politiques sont encore en si petit nombre et si loin de la perfection dont on sent qu'ils seraient susceptibles, c'est que le mieux ne s'exécute pas comme il s'imagine, et

26 **Projet de Paix Perpétuelle**

qu'en politique ainsi qu'en morale, l'étendue de nos connaissances ne prouve guère que la grandeur de nos maux.

Outre ces confédérations publiques, il s'en peut former tacitement d'autres moins apparentes et non moins réelles, par l'union des intérêts, par le rapport des maximes, par la conformité des coutumes, ou par d'autres circonstances qui laissent subsister des relations communes entre des peuples divisés. C'est ainsi que toutes les Puissances de l'Europe forment entre elles une sorte de système qui les unit par une même religion, par un même droit des gens, par les mœurs, par les lettres, par le commerce, et par une sorte d'équilibre qui est l'effet nécessaire de tout cela, et qui, sans que personne songe en effet à le conserver, ne serait pourtant pas si facile à rompre que le pensent beaucoup de gens.

Cette société des peuples de l'Europe n'a pas toujours existé, et les causes particulières qui l'ont fait naître servent encore à la maintenir. En effet, avant les conquêtes des Romains, tous les peuples de cette partie du monde, barbares et inconnus les uns aux autres, n'avaient rien de commun que leur qualité d'hommes: qualité qui, ravalée alors par l'esclavage, ne différait guère dans leur esprit de celle de brute. Aussi les Grecs,¹¹ raisonneurs et vains, distinguaient-ils, pour ainsi dire, deux espèces dans l'humanité: dont l'une, savoir la leur, était faite pour commander; et l'autre, qui comprenait tout le reste du monde, uniquement pour

servir. De ce principe il résultait qu'un Gaulois ou un Ibère n'était rien de plus pour un Grec que n'eût été un Cafre ou un Américain; et les barbares eux-mêmes n'avaient pas plus d'affinité entre eux que n'en avaient les Grecs avec les uns et les autres.

Mais quand ce peuple, souverain par nature, eut été soumis aux Romains ses esclaves, et qu'une partie de l'hémisphère connu eut subi le même joug il se forma une union politique et civile entre tous les membres d'un même empire. Cette union fut beaucoup resserrée par la maxime, ou très sage ou très insensée, de communiquer aux vaincus tous les droits des vainqueurs, et surtout par le fameux décret de Claude,¹² qui incorporait tous les sujets de Rome au nombre de ses citoyens.

À la chaîne politique, qui réunissait ainsi tous les membres en un corps, se joignirent les institutions civiles et les lois, qui donnèrent une nouvelle force à ces liens, en déterminant d'une manière équitable, claire et précise, du moins autant qu'on le pouvait dans un si vaste empire, les devoirs et les droits réciproques du prince et des sujets, et ceux des citoyens entre eux. Le Code de Théodose,¹³ et ensuite les livres de Justinien,¹⁴ furent une nouvelle chaîne de justice et de raison, substituée à propos à celle du pouvoir souverain, qui se relâchait très sensiblement. Ce supplément retarda beaucoup la dissolution de l'Empire, et lui conserva longtemps une sorte de juridiction sur les barbares mêmes qui le désolaient.

Un troisième lien, plus fort que les précédents,

28 **Projet de Paix Perpétuelle**

fut celui de la religion; et l'on ne peut nier que ce ne soit surtout au christianisme que l'Europe doit encore aujourd'hui l'espèce de société qui s'est perpétuée entre ses membres: tellement que celui des membres qui n'a point adopté sur ce point le sentiment des autres est toujours demeuré comme étranger parmi eux. Le Christianisme, si méprisé à sa naissance, servit enfin d'asile à ses détracteurs. Après l'avoir si cruellement et si vainement persécuté, l'empire romain y trouva les ressources qu'il n'avait plus dans ses forces; ses missions lui valaient mieux que des victoires; il envoyait des évêques réparer les fautes de ses généraux, et triomphait par ses prêtres quand ses soldats étaient battus. C'est ainsi que les Francs, les Goths, les Bourguignons, les Lombards, les Avars, et mille autres, reconnurent enfin l'autorité de l'Empire après l'avoir subjugué, et reçurent du moins en apparence, avec la loi de l'Évangile, celle du prince qui la leur faisait annoncer.

Tel était le respect qu'on portait encore à ce grand corps expirant, que jusqu'au dernier instant ses destructeurs s'honoraient de ses titres: on voyait devenir officiers de l'empire les mêmes conquérants qui l'avaient avili; les plus grands rois accepter, briguer même, les honneurs patriciaux, la préfecture, le consulat; et, comme un lion qui flatte l'homme qu'il pourrait dévorer, on voyait ces vainqueurs terribles rendre hommage au trône impérial, qu'ils étaient maîtres de renverser.

Voilà comment le sacerdoce et l'Empire ont

formé le lien social de divers peuples qui, sans avoir aucune communauté réelle d'intérêts, de droits ou de dépendance, en avaient une de maximes et d'opinions, dont l'influence est encore demeurée quand le principe a été détruit. Le simulacre antique de l'Empire romain a continué de former une sorte de liaison entre les membres qui l'avaient composé; et Rome ayant dominé d'une autre manière après la destruction de l'Empire, il est resté de ce double lien* une société plus étroite entre les nations de l'Europe, où était le centre des deux Puissances, que dans les autres parties du monde, dont les divers peuples, trop épars pour se correspondre, n'ont de plus aucun point de réunion.

Joignez à cela la situation particulière de l'Europe, plus également peuplée, plus également fertile, mieux réunie en toutes ses parties; le mélange continuel des intérêts que les liens du sang et les affaires du commerce, des arts, des colonies, ont mis entre les souverains; la multitude des rivières, et la variété de leurs cours, qui rend toutes les communications faciles; l'humeur inconstante des habitants, qui les porte à voyager sans cesse, et à se transporter fréquemment les uns chez les autres; l'invention de l'imprimerie, et le goût

* Le respect pour l'Empire romain a tellement survécu à sa puissance, que bien des jurisconsultes ont mis en question si l'empereur d'Allemagne n'était pas le souverain naturel du monde; et Barthole a poussé les choses jusqu'à traiter d'hérétique quiconque osa en douter. Les livres des canonistes sont pleins de décisions semblables sur l'autorité temporelle de l'Église romaine.
[Note de J. J. R.]

30 · Projet de Paix Perpétuelle

général des lettres, qui a mis entre eux une communauté d'études et de connaissances; enfin la multitude et la petitesse des États, qui, jointe aux besoins du luxe et à la diversité des climats, rend les uns toujours nécessaires aux autres. Toutes ces causes réunies forment de l'Europe, non seulement, comme l'Asie ou l'Afrique, une idéale collection de peuples qui n'ont de commun qu'un nom, mais une société réelle qui a sa religion, ses mœurs, ses coutumes et même ses lois, dont aucun des peuples qui la composent ne peut s'écarter sans causer aussitôt des troubles.

À voir, d'un autre côté, les dissensions perpétuelles, les brigandages, les usurpations, les révoltes, les guerres, les meurtres, qui désolent journellement ce respectable séjour des sages, ce brillant asile des sciences et des arts; à considérer nos beaux discours et nos procédés horribles, tant d'humanité dans les maximes et de cruauté dans les actions, une religion si douce et une si sanguinaire intolérance, une politique si sage dans les livres et si dure dans la pratique, des chefs si bienfaisants et des peuples si misérables, des Gouvernements si modérés et des guerres si cruelles: on sait à peine comment concilier ces étranges contrariétés; et cette fraternité prétendue des peuples de l'Europe ne semble être qu'un nom de dérision pour exprimer avec ironie leur mutuelle animosité.

Cependant les choses ne font que suivre en cela leur cours naturel. Toute société sans lois ou sans chefs, toute union formée ou maintenue par le has-

ard, doit nécessairement dégénérer en querelle et dissension à la première circonstance qui vient à changer, L'antique union des peuples de l'Europe a compliqué leurs intérêts et leurs droits de mille manières; ils se touchent par tant de points, que le moindre mouvement des uns ne peut manquer de choquer les autres; leurs divisions sont d'autant plus funestes que leurs liaisons sont plus intimes, et leurs fréquentes querelles ont presque la cruauté des guerres civiles.

Convenons donc que l'état relatif des Puissances de l'Europe est proprement un état de guerre, et que tous les traités partiels entre quelques-unes de ces Puissances sont plutôt des trêves passagères que de véritables paix¹⁵: soit parce que ces traités n'ont point communément d'autres garants que les parties contractantes; soit parce que les droits des unes et des autres n'y sont jamais décidés radicalement, et que ces droits mal éteints, ou les prétentions qui en tiennent lieu entre des Puissances qui ne reconnaissent aucun supérieur, seront infailliblement des sources de nouvelles guerres, sitôt que d'autres circonstances auront donné de nouvelles forces aux prétendants.

D'ailleurs, le droit publique de l'Europe n'étant point établi ou autorisé de concert, n'ayant aucuns principes généraux, et variant incessamment selon les temps et les lieux, il est plein de règles contradictoires, qui ne se peuvent concilier que par le droit du plus fort: de sorte que, la raison, sans guide assuré, se pliant toujours vers l'intérêt personnel

32 **Projet de Paix Perpétuelle**

dans les choses douteuses, la guerre serait encore inévitable, quand même chacun voudrait être juste. Tout ce qu'on peut faire avec de bonnes intentions, c'est de décider ces sortes d'affaires par la voie des armes, ou de les assoupir par des traités passagers. Mais bientôt, aux occasions qui raniment les mêmes querelles, il s'en joint d'autres qui les modifient : tout s'embrouille, tout se complique ; on ne voit plus rien au fond des choses ; l'usurpation passe pour droit, la faiblesse pour injustice ; et, parmi ce désordre continuel, chacun se trouve insensiblement si fort déplacé, que, si l'on pouvait remonter au droit solide et primitif, il y aurait peu de souverains en Europe qui ne dussent rendre tout ce qu'ils ont.

Une autre semence de guerre, plus cachée et non moins réelle, c'est que les choses ne changent point de forme en changeant de nature ; que des États héréditaires en effet restent électifs en apparence ; qu'il y ait des Parlements ou États nationaux dans des Monarchies, des chefs héréditaires dans des Républiques ; qu'une Puissance dépendante d'une autre conserve encore une apparence de liberté ; que tous les peuples soumis au même pouvoir ne soient pas gouvernés par les mêmes lois ; que l'ordre de succession soit différent dans les divers États d'un même souverain ; enfin, que chaque Gouvernement tende toujours à s'altérer, sans qu'il soit possible d'empêcher ce progrès. Voilà les causes générales et particulières qui nous unissent pour nous détruire, et nous font écrire une si belle doc-

Projet de Paix Perpétuelle 33

trine sociale avec des mains toujours teintes de sang humain.

Les causes du mal étant une fois connues, le remède, s'il existe, est suffisamment indiqué par elles. Chacun voit que toute société se forme par les intérêts communs; que toute division naît des intérêts opposés; que, mille événements fortuits pouvant changer et modifier les uns et les autres, dès qu'il y a société il faut nécessairement une force coactive qui ordonne et concerte les mouvements de ses membres, afin de donner aux communs intérêts et aux engagements réciproques la solidité qu'ils ne sauraient avoir par eux-mêmes.

Ce serait d'ailleurs une grande erreur d'espérer que cet état violent pût jamais changer par la seule force des choses et sans le secours de l'art. Le système de l'Europe a précisément le degré de solidité qui peut la maintenir dans une agitation perpétuelle, sans la renverser tout à fait; et si nos maux ne peuvent augmenter, ils peuvent encore moins finir, parce que toute grande révolution est désormais impossible.

Pour donner à ceci l'évidence nécessaire, commençons par jeter un coup d'œil général sur l'état présent de l'Europe. La situation des montagnes, des mers et des fleuves qui servent de bornes aux nations qui l'habitent, semble avoir décidé du nombre et de la grandeur de ces nations; et l'on peut dire que l'ordre politique de cette partie du monde est, à certains égards, l'ouvrage de la nature.

En effet, ne pensons pas que cet équilibre si

34 Projet de Paix Perpétuelle

vanté ait été établi par personne, et que personne ait rien fait à dessein de le conserver. On trouve qu'il existe; et ceux qui ne sentent pas en eux-mêmes assez de poids pour le rompre, couvrent leurs vues particulières du prétexte de le soutenir. Mais, qu'on y songe ou non, cet équilibre subsiste, et n'a besoin que de lui-même pour se conserver, sans que personne s'en mêle; et quand il se rompt un moment d'un côté, il se rétablirait bientôt d'un autre: de sorte que, si les princes qu'on accusait d'aspirer à la monarchie universelle y ont réellement aspiré, ils montraient en cela plus d'ambition que de génie. Car comment envisager un moment ce projet, sans en voir aussitôt le ridicule? comment ne pas sentir qu'il n'y a point de potentat en Europe assez supérieur aux autres pour pouvoir jamais en devenir le maître? Tous les conquérants qui ont fait des révolutions se présentaient toujours avec des forces inattendues, ou avec des troupes étrangères et différemment aguerries, à des peuples ou désarmés, ou divisés, ou sans discipline. Mais où prendrait un prince européen des forces inattendues pour accabler tous les autres, tandis que le plus puissant d'entre eux est une si petite partie du tout, et qu'ils ont de concert une si grande vigilance? Aura-t-il plus de troupes qu'eux tous? Il ne le peut; ou n'en sera que plus tôt ruiné; ou ses troupes seront plus mauvaises, en raison de leur plus grand nombre. En aura-t-il de mieux aguerries? Il en aura moins à proportion. D'ailleurs la discipline est partout à peu près la

même, ou le deviendra dans peu. Aura-t-il plus d'argent? Les sources en sont communes, et jamais l'argent ne fit de grandes conquêtes. Fera-t-il une invasion subite? La famine ou des places fortes l'arrêteront à chaque pas. Voudra-t-il s'agrandir pied à pied? Il donne aux ennemis le moyen de s'unir pour résister; le temps, l'argent et les hommes ne tarderont pas à lui manquer. Divisera-t-il les autres Puissances pour les vaincre l'une par l'autre? Les maximes de l'Europe rendent cette politique vaine; et le prince le plus borné ne donnerait pas dans ce piège. Enfin, aucun d'eux ne pouvant avoir de ressources exclusives, la résistance est, à la longue, égale à l'effort, et le temps rétablit bientôt les brusques accidents de la fortune, sinon pour chaque prince en particulier, au moins pour la constitution générale.

Veut-on maintenant supposer à plaisir l'accord de deux ou trois potentats pour subjuguier tout le reste? Ces trois potentats, quels qu'ils soient, ne feront pas ensemble la moitié de l'Europe. Alors l'autre moitié s'unira certainement contre eux: ils auront donc à vaincre plus fort qu'eux-mêmes. J'ajoute que les vues des uns sont trop opposées à celles des autres, et qu'il règne une trop grande jalousie entre eux, pour qu'ils puissent même former un semblable projet. J'ajoute encore que, quand ils l'auraient formé, qu'ils le mettraient en exécution, et qu'il aurait quelques succès, ces succès mêmes seraient, pour les conquérants alliés, des semences de discorde; parce qu'il ne serait pas

36 **Projet de Paix Perpétuelle**

possible que les avantages fussent tellement partagés que chacun se trouvât également satisfait des siens, et que le moins heureux s'opposerait bientôt aux progrès des autres, qui, par une semblable raison, ne tarderaient pas à se diviser eux-mêmes. Je doute que, depuis que le monde existe, on ait jamais vu trois ni même deux grandes Puissances bien unies en subjuguant d'autres sans se brouiller sur les contingents ou sur les partages, et sans donner bientôt, par leur mésintelligence, de nouvelles ressources aux faibles. Ainsi, quelque supposition qu'on fasse, il n'est pas vraisemblable que ni prince, ni ligue, puisse désormais changer considérablement et à demeure l'état des choses parmi nous.

Ce n'est pas à dire que les Alpes, le Rhin, la mer, les Pyrénées, soient des obstacles insurmontables à l'ambition; mais ces obstacles sont soutenus par d'autres qui les fortifient, ou ramènent les États aux mêmes limites, quand des efforts passagers les en ont écartés. Ce qui fait le vrai soutien du système de l'Europe, c'est bien en partie le jeu des négociations, qui presque toujours se balancent mutuellement. Mais ce système a un autre appui plus solide encore; et cet appui c'est le Corps germanique, placé presque au centre de l'Europe, lequel en tient toutes les autres parties en respect, et sert peut-être encore plus au maintien de ses voisins qu'à celui de ses propres membres: Corps redoutable aux étrangers par son étendue, par le nombre et la valeur de ses peuples; mais utile à tous

par sa constitution, qui, lui ôtant les moyens et la volonté de rien conquérir, en fait l'écueil des conquérants. Malgré les défauts de cette constitution de l'Empire, il est certain que, tant qu'elle subsistera, jamais l'équilibre de l'Europe ne sera rompu, qu'aucun potentat n'aura à craindre d'être détrôné par un autre, et que le traité de Westphalie¹⁶ sera peut-être à jamais parmi nous la base du système politique. Ainsi le droit public, que les Allemands étudient avec tant de soin,¹⁷ est encore plus important qu'ils ne pensent, et n'est pas seulement le droit public germanique, mais, à certains égards, celui de toute l'Europe.

Mais si le présent système est inébranlable, c'est en cela même qu'il est plus orageux; car il y a entre les Puissances européennes une action et une réaction qui, sans les déplacer tout à fait, les tient dans une agitation continuelle; et leurs efforts sont toujours vains et toujours renaissants, comme les flots de la mer, qui sans cesse agitent sa surface sans jamais en changer le niveau; de sorte que les peuples sont incessamment désolés sans aucun profit sensible pour les souverains.

Il me serait aisé de déduire la même vérité des intérêts particuliers de toutes les cours de l'Europe; car je ferais voir aisément que ces intérêts se croisent de manière à tenir toutes leurs forces mutuellement en respect. Mais les idées de commerce¹⁸ et d'argent, ayant produit une espèce de fanatisme politique, font si promptement changer les intérêts apparents de tous les princes, qu'on ne

38 **Projet de Paix Perpétuelle**

peut établir aucune maxime stable sur leurs vrais intérêts, parce que tout dépend maintenant des systèmes économiques, la plupart fort bizarres, qui passent par la tête des ministres. Quoi qu'il en soit, le commerce, qui tend journellement à se mettre en équilibre, ôtant à certaines Puissances l'avantage exclusif qu'elles en tiraient, leur ôte en même temps un des grands moyens qu'elles avaient de faire la loi aux autres.*

Si j'ai insisté sur l'égale distribution de force qui résulte en Europe de la constitution actuelle, c'était pour en déduire une conséquence importante à l'établissement d'une association générale. Car, pour former une confédération solide et durable, il faut en mettre tous les membres dans une dépendance tellement mutuelle, qu'aucun ne soit seul en état de résister à tous les autres, et que les associations particulières, qui pourraient nuire à la grande, y rencontrent des obstacles suffisants pour empêcher leur exécution; sans quoi la confédération serait vaine, et chacun serait réellement indépendant, sous une apparente sujétion. Or, si ces obstacles sont tels que j'ai dit ci-devant, maintenant que toutes les Puissances sont dans une

* Les choses ont changé depuis que j'écrivais ceci; mais mon principe sera toujours vrai. Il est, par exemple, très aisé de prévoir que, dans vingt ans d'ici, l'Angleterre, avec toute sa gloire, sera ruinée, et, de plus, aura perdu le reste de sa liberté. Tout le monde assure que l'agriculture fleurit dans cette île; et moi je parie qu'elle y dépérit. Londres s'agrandit tous les jours; donc le royaume se dépeuple. Les Anglais veulent être conquérants; donc ils ne tarderont pas d'être esclaves. [Note de J.-J. R., 1761.]

entière liberté de former entre elles des ligues et des traités offensifs, qu'on juge de ce qu'ils seraient quand il y aurait une grande ligue armée, toujours prête à prévenir ceux qui voudraient entreprendre de la détruire ou de lui résister. Ceci suffit pour montrer qu'une telle association ne consisterait pas en délibérations vaines, auxquelles chacun pût résister impunément; mais qu'il en naîtrait une puissance effective, capable de forcer les ambitieux à se tenir dans les bornes du traité général.

Il résulte de cet exposé trois vérités incontestables: l'une, qu'excepté le Turc il règne entre tous les peuples de l'Europe une liaison sociale imparfaite mais plus étroite que les nœuds généraux et lâches de l'humanité; la seconde, que l'imperfection de cette société rend la condition de ceux qui la composent pire que la privation de toute société entre eux; la troisième, que ces premiers liens, qui rendent cette société nuisible, la rendent en même temps facile à perfectionner; en sorte que tous ses membres pourraient tirer leur bonheur de ce qui fait actuellement leur misère, et changer en une paix éternelle l'état de guerre qui règne entre eux.

Voyons maintenant de quelle manière ce grand ouvrage, commencé par la fortune, peut être achevé par la raison; et comment la société libre et volontaire qui unit tous les États européens, prenant la force et la solidité d'un vrai Corps politique peut se changer en une Confédération réelle. Il est indubitable qu'un pareil établissement, donnant à cette association la perfection qui lui manquait,

40 **Projet de Paix Perpétuelle**

en détruira l'abus, en étendra les avantages, et forcera toutes les parties à concourir au bien commun. Mais il faut pour cela que cette Confédération soit tellement générale, que nulle Puissance considérable ne s'y refuse; qu'elle ait un tribunal judiciaire qui puisse établir les lois et les règlements qui doivent obliger tous les membres; qu'elle ait une force coactive et coercitive pour contraindre chaque État de se soumettre aux délibérations communes, soit pour agir, soit pour s'abstenir; enfin qu'elle soit ferme et durable, pour empêcher que les membres ne s'en détachent à leur volonté,¹⁹ sitôt qu'ils croiront voir leur intérêt particulier contraire à l'intérêt général. Voilà les signes certains auxquels on reconnaîtra que l'institution est sage, utile et inébranlable. Il s'agit maintenant d'étendre cette supposition, pour chercher par analyse quels effets doivent en résulter, quels moyens sont propres à l'établir, et quel espoir raisonnable on peut avoir de la mettre en exécution.

Il se forme de temps en temps parmi nous des espèces de Diètes générales sous le nom de Congrès, où l'on se rend solennellement de tous les États de l'Europe pour s'en retourner de même; où l'on s'assemble pour ne rien dire; où toutes les affaires publiques se traitent en particulier; où l'on délibère en commun si la table sera ronde ou carrée,²⁰ si la salle aura plus ou moins de portes, si un tel plénipotentiaire aura le visage ou le dos tourné vers la fenêtre, si tel autre fera deux pouces de chemin de plus ou de moins dans une visite, et

sur mille questions de pareille importance, inutilement agitées depuis trois siècles, et très dignes assurément d'occuper les politiques du nôtre.

Il se peut faire que les membres d'une de ces assemblées soient une fois doués du sens commun; il n'est pas même impossible qu'ils veuillent sincèrement le bien public; et, par les raisons qui seront ci-après déduites, on peut concevoir encore qu'après avoir aplani bien des difficultés ils auront ordre de leurs souverains respectifs de signer la Confédération générale que je suppose sommairement contenue dans les cinq Articles suivants.

Par le premier, les souverains contractants établiront entre eux une alliance perpétuelle et irrévocable, et nommeront des plénipotentiaires pour tenir, dans un lieu déterminé, une Diète ou un Congrès permanent, dans lequel tous les différends des parties contractantes seront réglés et terminés par voies d'arbitrage ou de jugement.

Par le second, on spécifiera le nombre des souverains dont les plénipotentiaires auront voix à la Diète; ceux qui seront invités d'accéder au traité; l'ordre, le temps et la manière dont la présidence passera de l'un à l'autre par intervalles égaux; enfin la quotité relative des contributions, et la manière de les lever pour fournir aux dépenses communes.

Par le troisième, la Confédération garantira à chacun de ses membres la possession et le gouvernement de tous les États qu'il possède actuellement,²¹ de même que la succession élective ou héréditaire, selon que le tout est établi par les lois fondamen-

42 **Projet de Paix Perpétuelle**

tales de chaque pays; et, pour supprimer tout d'un coup la source des démêlés qui renaissent incessamment, on conviendra de prendre la possession actuelle et les derniers traités pour base de tous les droits mutuels des Puissances contractantes: renonçant pour jamais et réciproquement à toute autre prétention antérieure; sauf les successions futures contentieuses, et autres droits à échoir, qui seront tous réglés à l'arbitrage de la Diète, sans qu'il soit permis de s'en faire raison par voies de fait,²² ni de prendre jamais les armes l'un contre l'autre, sous quelque prétexte que ce puisse être.

Par le quatrième, on spécifiera les cas où tout Allié, infracteur du traité, serait mis au ban de l'Europe, et proscrit comme ennemi public: savoir, s'il refusait d'exécuter les jugements de la grande Alliance, qu'il fit des préparatifs de guerre, qu'il négociait des traités contraires à la Confédération, qu'il prêt les armes pour lui résister, ou pour attaquer quelqu'un des Alliés.

Il sera encore convenu par le même Article qu'on armera et agira offensivement, conjointement, et à frais communs, contre tout État au ban de l'Europe, jusqu'à ce qu'il ait mis bas les armes, exécuté les jugements et réglemens de la Diète, réparé les torts, remboursé les frais, et fait raison même des préparatifs²³ de guerre contraires au traité.

Enfin, par le cinquième, les plénipotentiaires du Corps européen auront toujours le pouvoir de former dans la Diète, à la pluralité des voix pour la

provision, et aux trois quarts des voix cinq ans après pour la définitive, sur les instructions de leurs cours, les règlements qu'ils jugeront importants pour procurer à la République européenne et à chacun de ses membres tous les avantages possibles. Mais on ne pourra jamais rien changer à ces cinq Articles fondamentaux que du consentement unanime des Confédérés.

Ces cinq Articles, ainsi abrégés et couchés en règles générales, sont, je ne l'ignore pas, sujets à mille petites difficultés, dont plusieurs demanderaient de longs éclaircissements. Mais les petites difficultés se lèvent aisément au besoin; et ce n'est pas d'elles qu'il s'agit dans une entreprise de l'importance de celle-ci. Quand il sera question du détail de la police du Congrès, on trouvera mille obstacles et dix mille moyens de les lever. Ici il est question d'examiner, par la nature des choses, si l'entreprise est possible ou non. On se perdrait dans des volumes de riens, s'il fallait tout prévoir et répondre à tout. En se tenant aux principes incontestables, on ne doit pas vouloir contenter tous les esprits, ni résoudre toutes les objections, ni dire comment tout se fera; il suffit de montrer que tout se peut faire.

Que faut-il donc examiner pour bien juger de ce système? Deux questions seulement; car c'est une insulte que je ne veux pas faire au lecteur, de lui prouver qu'en général l'état de paix est préférable à l'état de guerre.

La première question est, si la Confédération

44 **Projet de Paix Perpétuelle**

proposée irait sûrement à son but et serait suffisante pour donner à l'Europe une paix solide et perpétuelle.

La seconde, s'il est de l'intérêt des souverains d'établir cette Confédération et d'acheter une paix constante à ce prix.

Quand l'utilité générale et particulière sera ainsi démontrée, on ne voit plus, dans la raison des choses, quelle cause pourrait empêcher l'effet d'un établissement qui ne dépend que de la volonté des intéressés.²⁴

Pour discuter d'abord le premier Article, appliquons ici ce que j'ai dit ci-devant du système général de l'Europe, et de l'effort commun qui circonscrit chaque Puissance à peu près dans ses bornes, et ne lui permet pas d'en écraser entièrement d'autres. Pour rendre sur ce point mes raisonnements plus sensibles, je joins ici la liste des dix-neuf Puissances qu'on suppose composer la République européenne; en sorte que, chacune ayant voix égale, il y aurait dix-neuf voix dans la Diète; savoir

L'empereur des Romains,
L'empereur de Russie,
Le roi de France,
Le roi d'Espagne,
Le roi d'Angleterre,
Les États Généraux,
Le roi de Dannemarck,
La Suède,
La Pologne,

Le roi de Portugal,
Le souverain de Rome,
Le roi de Prusse,
L'électeur de Bavière et ses coassociés,
L'électeur palatin et ses coassociés,
Les Suisses et leurs coassociés,
Les électeurs ecclésiastiques et leurs associés,
La République de Venise et ses coassociés,
Le roi de Naples,
Le roi de Sardaigne.

Plusieurs souverains moins considérables, tels que la République de Gênes, les ducs de Modène et de Parme, et d'autres, étant omis dans cette liste, seront joints aux moins puissants, par forme d'association, et auront avec eux un droit de suffrage, semblable au *votum curiatum* des comtes de l'Empire. Il est inutile de rendre ici cette énumération plus précise, parce que, jusqu'à l'exécution du projet, il peut survenir d'un moment à l'autre des accidents sur lesquels il la faudrait réformer, mais qui ne changeraient rien au fond du système.

Il ne faut que jeter les yeux sur cette liste, pour voir avec la dernière évidence qu'il n'est pas possible ni qu'aucune des Puissances qui la composent soit en état de résister à toutes les autres unies en corps, ni qu'il s'y forme aucune ligue partielle capable de faire tête à la grande Confédération.

Car comment se ferait cette ligue? serait-ce entre les plus puissants? Nous avons montré qu'elle ne saurait être durable; et il est bien aisé

46 **Projet de Paix Perpétuelle**

maintenant de voir encore qu'elle est incompatible avec le système particulier de chaque grande Puissance, et avec les intérêts inséparables de sa constitution. Serait-ce entre un grand État et plusieurs petits? Mais les autres grands États, unis à la Confédération, auront bientôt écrasé la ligue: et l'on doit sentir que, la grande Alliance étant toujours unie et armée, il lui sera facile, en vertu du quatrième Article, de prévenir et d'étouffer d'abord toute alliance partielle et séditeuse qui tendrait à troubler la paix et l'ordre public. Qu'on voie ce qui se passe dans le Corps germanique, malgré les abus de sa police et l'extrême inégalité de ses membres. Y en a-t-il un seul, même parmi les plus puissants, qui osât s'exposer au ban de l'Empire en blessant ouvertement sa constitution, à moins qu'il ne crût avoir de bonnes raisons de ne point craindre que l'Empire voulût agir contre lui tout de bon?

Ainsi je tiens pour démontré que la Diète européenne une fois établie n'aura jamais de rébellion à craindre, et que, bien qu'il s'y puisse introduire quelques abus, ils ne peuvent jamais aller jusqu'à éluder l'objet de l'institution. Reste à voir si cet objet sera bien rempli par l'institution même.

Pour cela, considérons les motifs qui mettent aux princes les armes à la main. Ces motifs sont: ou de faire des conquêtes, ou de se défendre d'un conquérant, ou d'affaiblir un trop puissant voisin, ou de soutenir ses droits attaqués, ou de vider un différend qu'on n'a pu terminer à l'aimable, ou

Projet de Paix Perpétuelle 47

enfin de remplir les engagements d'un traité. Il n'y a ni cause ni prétexte de guerre qu'on ne puisse ranger sous quelqu'un de ces six chefs: or, il est évident qu'aucun des six ne peut exister dans ce nouvel état de choses.

Premièrement, il faut renoncer aux conquêtes par l'impossibilité d'en faire, attendu qu'on est sûr d'être arrêté dans son chemin par de plus grandes forces que celles qu'on peut avoir; de sorte qu'en risquant de tout perdre on est dans l'impuissance de rien gagner. Un prince ambitieux, qui veut s'agrandir en Europe, fait deux choses: il commence par se fortifier de bonnes alliances, puis il tâche de prendre son ennemi au dépourvu. Mais les alliances particulières ne serviraient de rien contre une alliance plus forte, et toujours subsistante; et nul prince n'ayant plus aucun prétexte d'armer, il ne saurait le faire sans être aperçu, prévenu et puni par la Confédération toujours armée.

La même raison, qui ôte à chaque prince tout espoir de conquêtes, lui ôte en même temps toute crainte d'être attaqué; et non seulement ses États, garantis par toute l'Europe, lui sont aussi assurés qu'aux citoyens leurs possessions dans un pays bien policé, mais plus que s'il était leur unique et propre défenseur, dans le même rapport que l'Europe entière est plus forte que lui seul.

On n'a plus de raison de vouloir affaiblir un voisin dont on n'a plus rien à craindre; et l'on n'en est pas même tenté, quand on n'a nul espoir de réussir.

48 **Projet de Paix Perpétuelle**

À l'égard du soutien de ses droits, il faut d'abord remarquer qu'une infinité de chicanes et de prétentions obscures et embrouillées seront toutes anéanties par le troisième Article de la Confédération, qui règle définitivement tous les droits réciproques des souverains alliés sur leur actuelle possession: ainsi toutes les demandes et prétentions possibles deviendront claires à l'avenir, et seront jugées dans la Diète, à mesure qu'elles pourront naître. Ajoutez que, si l'on attaque mes droits, je dois les soutenir par la même voie: or, on ne peut les attaquer par les armes, sans encourir le ban de la Diète; ce n'est donc pas non plus par les armes que j'ai besoin de les défendre. On doit dire la même chose des injures, des torts, des réparations, et de tous les différends imprévus qui peuvent s'élever entre deux souverains; et le même pouvoir qui doit défendre leurs droits doit aussi redresser leurs griefs.

Quant au dernier Article, la solution saute aux yeux. On voit d'abord que, n'ayant plus d'agresseur à craindre, on n'a plus besoin de traité défensif et que, comme on n'en saurait faire de plus solide et de plus sûr que celui de la grande Confédération tout autre serait inutile, illégitime, et par conséquent nul.²⁵

Il n'est donc pas possible que la Confédération, une fois établie, puisse laisser aucune semence de guerre entre les Confédérés, et que l'objet de la paix perpétuelle ne soit exactement rempli par l'exécution du système proposé.

Il nous reste maintenant à examiner l'autre question, qui regarde l'avantage des parties contractantes; car on sent bien que vainement ferait-on parler l'intérêt public au préjudice de l'intérêt particulier. Prouver que la paix est en général préférable à la guerre, c'est ne rien dire à celui qui croit avoir des raisons de préférer la guerre à la paix²⁶; et lui montrer les moyens d'établir une paix durable, ce n'est que l'exciter à s'y opposer.

En effet, dira-t-on, vous ôtez aux souverains le droit de se faire justice à eux-mêmes, c'est-à-dire le précieux droit d'être injustes quand il leur plaît; vous leur ôtez le pouvoir de s'agrandir aux dépens de leurs voisins; vous les faites renoncer à ces antiques prétentions qui tirent leur prix de leur obscurité, parce qu'on les étend avec sa fortune, à cet appareil de puissance et de terreur dont ils aiment à effrayer le monde, à cette gloire des conquêtes dont ils tirent leur honneur; et, pour tout dire enfin, vous les forcez d'être équitables et pacifiques. Quels seront les dédommagements de tant de cruelles privations?

Je n'oserais répondre, avec l'abbé de Saint-Pierre, que la véritable gloire des princes consiste à procurer l'utilité publique et le bonheur de leurs sujets; que tous leurs intérêts sont subordonnés à leur réputation, et que la réputation qu'on acquiert auprès des sages se mesure sur le bien que l'on fait aux hommes; que l'entreprise d'une paix perpétuelle, étant la plus grande qui ait jamais été faite, est la plus capable de couvrir son auteur d'une

50 **Projet de Paix Perpétuelle**

gloire immortelle; que cette même entreprise, étant aussi la plus utile aux peuples, est encore la plus honorable aux souverains, la seule surtout qui ne soit pas souillée de sang, de rapines, de pleurs, de malédictions; et qu'enfin le plus sûr moyen de se distinguer dans la foule des rois est de travailler au bonheur public. Laissons aux harangueurs ces discours qui, dans les cabinets des ministres, ont couvert de ridicule l'auteur et ses projets. Mais ne méprisons pas comme eux ses raisons; et, quoi qu'il en soit des vertus des princes, parlons de leurs intérêts.

Toutes les Puissances de l'Europe ont des droits ou des prétentions les unes contre les autres; ces droits ne sont pas de nature à pouvoir jamais être parfaitement éclaircis, parce qu'il n'y a point, pour en juger, de règle commune et constante, et qu'ils sont souvent fondés sur des faits équivoques ou incertains. Les différends qu'ils causent ne sauraient non plus être jamais terminés sans retour: tant faute d'arbitre compétent, que parce que chaque prince revient dans l'occasion sans scrupule sur les cessions qui lui ont été arrachées par force dans des traités par les plus puissants, ou après des guerres malheureuses. C'est donc une erreur de ne songer qu'à ses prétentions sur les autres, et d'oublier celles des autres sur nous, lorsqu'il n'y a d'aucun côté ni plus de justice, ni plus d'avantage dans les moyens de faire valoir ces prétentions réciproques. Sitôt que tout dépend de la fortune, la possession actuelle est d'un prix que la sagesse

ne permet pas de risquer contre le profit à venir, même à chance égale; et tout le monde blâme un homme à son aise qui, dans l'espoir de doubler son bien, l'ose risquer en un coup de dé. Mais nous avons fait voir que, dans les projets d'agrandissement, chacun, même dans le système actuel, doit trouver une résistance supérieure à son effort; d'où il suit que, les plus puissants n'ayant aucune raison de jouer, ni les plus faibles aucun espoir de profit, c'est un bien pour tous de renoncer à ce qu'ils désirent, pour s'assurer ce qu'ils possèdent.

Considérons la consommation d'hommes, d'argent, de forces de toute espèce, l'épuisement où la plus heureuse guerre jette un État quelconque; et comparons ce préjudice aux avantages qu'il en retire: nous trouverons qu'il perd souvent quand il croit gagner, et que le vainqueur, toujours plus faible qu'avant la guerre, n'a de consolation que de voir le vaincu plus affaibli que lui. Encore cet avantage est-il moins réel qu'apparent, parce que la supériorité qu'on peut avoir acquise sur son adversaire, on l'a perdue en même temps contre les Puissances neutres, qui, sans changer d'état, se fortifient, par rapport à nous, de tout notre affaiblissement.

Si tous les rois ne sont pas revenus encore de la folie des conquêtes, il semble au moins que les plus sages commencent à entrevoir qu'elles coûtent quelquefois plus qu'elles ne valent. Sans entrer à cet égard dans mille distinctions qui nous mèneraient trop loin, on peut dire en général qu'un prince

52 **Projet de Paix Perpétuelle**

qui, pour reculer ses frontières, perd autant de ses anciens sujets qu'il en acquiert de nouveaux, s'affaiblit en s'agrandissant, parce que, avec un plus grand espace à défendre, il n'a pas plus de défenseurs. Or, on ne peut ignorer que, par la manière dont la guerre se fait aujourd'hui, la moindre dépopulation qu'elle produit est celle qui se fait dans les armées. C'est bien là la perte apparente et sensible; mais il s'en fait en même temps dans tout l'État une plus grave et plus irréparable que celle des hommes qui meurent: par ceux qui ne naissent pas, par l'augmentation des impôts, par l'interruption du commerce, par la désertion des campagnes, par l'abandon de l'agriculture. Ce mal, qu'on n'aperçoit point d'abord, se fait sentir cruellement dans la suite; et c'est alors qu'on est étonné d'être si faible, pour s'être rendu si puissant.

Ce qui rend encore les conquêtes moins intéressantes, c'est qu'on sait maintenant par quels moyens on peut doubler et tripler sa puissance, non seulement sans étendre son territoire, mais quelquefois en le resserrant, comme fit très sagement l'empereur Adrien.²⁷ On sait que ce sont les hommes seuls qui font la force des rois; et c'est une proposition qui découle de ce que je viens de dire, que de deux États qui nourrissent le même nombre d'habitants, celui qui occupe une moindre étendue de terre est réellement le plus puissant. C'est donc par de bonnes lois, par une sage police, par de grandes vues économiques, qu'un souverain judi-

cieux est sûr d'augmenter ses forces sans rien donner au hasard. Les véritables conquêtes qu'il fait sur ses voisins sont les établissements plus utiles qu'il forme dans ses États; et tous les sujets de plus qui lui naissent sont autant d'ennemis qu'il tue.

Il ne faut point m'objecter ici que je prouve trop, en ce que, si les choses étaient comme je les représente, chacun ayant un véritable intérêt commun pour maintenir la paix, cette paix devrait s'établir d'elle-même et durer toujours sans aucune confédération. Ce serait faire un fort mauvais raisonnement dans la présente constitution; car, quoiqu'il fût beaucoup meilleur pour tous d'être toujours en paix, le défaut commun de sûreté à cet égard fait que chacun, ne pouvant s'assurer d'éviter la guerre, tâche au moins de la commencer à son avantage quand l'occasion le favorise, et de prévenir un voisin qui ne manquerait pas de le prévenir à son tour dans l'occasion contraire; de sorte que beaucoup de guerres, même offensives, sont d'injustes précautions pour mettre en sûreté son propre bien, plutôt que des moyens d'usurper celui des autres. Quelque salutaires que puissent être généralement les maximes du bien public, il est certain qu'à ne considérer que l'objet qu'on regarde en politique, et souvent même en morale, elles deviennent pernicieuses à celui qui s'obstine à les pratiquer avec tout le monde, quand personne ne les pratique avec lui.

Je n'ai rien à dire sur l'appareil des armes, parce que, destitué de fondements solides, soit de crainte,

54 **Projet de Paix Perpétuelle**

soit d'espérance, cet appareil est un jeu d'enfants, et que les rois ne doivent point avoir de poupées. Je ne dis rien non plus de la gloire des conquérants, parce que s'il y avait quelques monstres qui s'affligeassent uniquement pour n'avoir personne à massacrer, il ne faudrait point leur parler raison, mais leur ôter les moyens d'exercer leur rage meurtrière. La garantie de l'Article troisième ayant prévenu toutes solides raisons de guerre, on ne saurait avoir de motif de l'allumer contre autrui, qui ne puisse en fournir autant à autrui contre nous-mêmes; et c'est gagner beaucoup que de s'affranchir d'un risque où chacun est seul contre tous.

Quant à la dépendance où chacun sera du Tribunal commun, il est très clair qu'elle ne diminuera rien des droits de la souveraineté, mais les affermira, au contraire, et les rendra plus assurés par l'Article troisième: en garantissant à chacun, non seulement ses États contre toute invasion étrangère mais encore son autorité contre toute rébellion de ses sujets. Ainsi les princes n'en seront pas moins absolus, et leur couronne en sera plus assurée; de sorte qu'en se soumettant au jugement de la Diète dans leurs démêlés d'égal à égal, et s'ôtant le dangereux pouvoir de s'emparer du bien d'autrui, ils ne font que s'assurer de leurs véritables droits, et renoncer à ceux qu'ils n'ont pas. D'ailleurs, il y a bien de la différence entre dépendre d'autrui, ou seulement d'un Corps dont on est membre et dont chacun est chef à son tour. Car, en ce der-

nier cas, on ne fait qu'assurer sa liberté par les garants qu'on lui donne; elle s'aliénerait dans les mains d'un maître, mais elle s'affermirait dans celles des associés. Ceci se confirme par l'exemple du Corps germanique; car, bien que la souveraineté de ses membres soit altérée à bien des égards par sa constitution, et qu'ils soient par conséquent dans un cas moins favorable que ne seraient ceux du Corps européen, il n'y en a pourtant pas un seul, quelque jaloux qu'il soit de son autorité, qui voudrât, quand il le pourrait, s'assurer une indépendance absolue en se détachant de l'Empire.

Remarquez de plus que, le Corps germanique ayant un chef permanent, l'autorité de ce chef doit nécessairement tendre sans cesse à l'usurpation: ce qui ne peut arriver de même dans la Diète européenne, où la présidence doit être alternative et sans égard à l'inégalité de puissance.

À toutes ces considérations il s'en joint une autre bien plus importante encore pour des gens aussi avides d'argent que le sont toujours les princes: c'est une grande facilité de plus d'en avoir beaucoup par tous les avantages qui résulteront pour leurs peuples et pour eux d'une paix continuelle, et par l'excessive dépense qu'épargne la réforme de l'état militaire, de ces multitudes de forteresses, et de cette énorme quantité de troupes qui absorbe leurs revenus et devient chaque jour plus à charge à leurs peuples et à eux-mêmes. Je sais qu'il ne convient pas à tous les souverains de supprimer toutes leurs troupes, et de n'avoir aucune force

56 **Projet de Paix Perpétuelle**

publique en main pour étouffer une émeute inopinée, ou repousser une invasion subite.* Je sais encore qu'il y aura un contingent à fournir à la Confédération, tant pour la garde des frontières de l'Europe que pour l'entretien de l'armée confédérative, destinée à soutenir au besoin les décrets de la Diète. Mais toutes ces dépenses faites, et l'extraordinaire des guerres à jamais supprimé, il resterait encore plus de la moitié de la dépense militaire ordinaire à répartir entre le soulagement des sujets et les coffres du prince. De sorte que le peuple payerait beaucoup moins; que le prince, beaucoup plus riche, serait en état d'exciter le commerce, l'agriculture, les arts, de faire des établissements utiles qui augmenteraient encore la richesse du peuple et la sienne; et que l'État serait avec cela dans une sûreté beaucoup plus parfaite que celle qu'il peut tirer de ses armées et de tout cet appareil de guerre qui ne cesse de l'épuiser au sein de la paix.

On dira peut-être que les pays frontières de l'Europe seraient alors dans une position plus désavantageuse, et pourraient avoir également des guerres à soutenir, ou avec le Turc, ou avec les corsaires d'Afrique, ou avec les Tartares.

À cela je répons: 1° que ces pays sont dans le même cas aujourd'hui, et que par conséquent ce ne serait pas pour eux un désavantage positif à citer, mais seulement un avantage de moins, et un incon-

* Il se présente encore ici d'autres objections; mais, comme l'auteur du *Projet* ne se les est pas faites, je les ai rejetées dans l'examen. [Note de J. J. R.]

Projet de Paix Perpétuelle 57

vénient inévitable auquel leur situation les expose; 2° que délivrés de toute inquiétude du côté de l'Europe, ils seraient beaucoup plus en état de résister au dehors; 3° que la suppression de toutes les forteresses de l'intérieur de l'Europe et des frais nécessaires à leur entretien mettrait la Confédération en état d'en établir un grand nombre sur les frontières sans être à charge aux confédérés; 4° que ces forteresses, construites, entretenues et gradées à frais communs, seraient autant de sûretés et de moyens d'épargne pour les Puissances frontières dont elles garantiraient les états; 5° que les troupes de la Confédération, distribuées sur les confins de l'Europe, seraient toujours prêtes à repousser l'agresseur; 6° qu'enfin un Corps aussi redoutable que la République européenne ôterait aux étrangers l'envie d'attaquer aucun de ses membres: comme le Corps germanique, infiniment moins puissant, ne laisse pas de l'être assez pour se faire respecter de ses voisins et protéger utilement tous les princes qui le composent.

On pourra dire encore que, les Européens n'ayant plus de guerres entre eux, l'art militaire tomberait insensiblement dans l'oubli; que les troupes perdraient leur courage et leur discipline; qu'il n'y aurait plus ni généraux, ni soldats, et que l'Europe resterait à la merci du premier venu.

Je réponds qu'il arrivera de deux choses l'une: ou les voisins de l'Europe l'attaqueront et lui feront la guerre; ou ils redouteront la Confédération et la laisseront en paix.

58 **Projet de Paix Perpétuelle**

Dans le premier cas, voilà les occasions de cultiver le génie et les talents militaires, d'aguerrir et former des troupes; les armées de la Confédération seront à cet égard l'école de l'Europe; on ira sur la frontière apprendre la guerre; dans le sein de l'Europe on jouira de la paix, et l'on réunira par ce moyen les avantages de l'une et de l'autre. Croit-on qu'il soit toujours nécessaire de se battre chez soi pour devenir guerrier? et les Français sont-ils moins braves, parce que les provinces de Touraine et d'Anjou ne sont pas en guerre l'une contre l'autre?

Dans le second cas, on ne pourra plus s'aguerrir, il est vrai; mais on n'en aura plus besoin; car à quoi bon s'exercer à la guerre pour ne la faire à personne? Lequel vaut mieux de cultiver un art funeste, ou de le rendre inutile? S'il y avait un secret pour jouir d'une santé inaltérable, y aurait-il du bon sens à le rejeter pour ne pas ôter aux médecins l'occasion d'acquérir de l'expérience? Il reste à voir dans ce parallèle, lequel des deux arts est plus salubre en soi, et mérite mieux d'être conservé.

Qu'on ne nous menace pas d'une invasion subite; on sait bien que l'Europe n'en a point à craindre, et que ce premier venu ne viendra jamais. Ce n'est plus le temps de ces éruptions de barbares qui semblaient tomber des nues. Depuis que nous parcourons d'un œil curieux toute la surface de la terre, il ne peut plus rien venir jusqu'à nous qui ne soit prévu de très loin. Il n'y a nulle Puissance au

monde qui soit maintenant en état de menacer l'Europe entière; et si jamais il en vient une, ou l'on aura le temps de se préparer, ou l'on sera du moins plus en état de lui résister, étant unis en un corps, que quand il faudra terminer tout d'un coup de longs différends et se réunir à la hâte.

Nous venons de voir que tous les prétendus inconvenients de l'état de confédération, bien pesés, se réduisent à rien. Nous demandons maintenant si quelqu'un dans le monde en oserait dire autant de ceux qui résultent de la manière actuelle de vider les différends entre prince et prince par le droit du plus fort: c'est-à-dire, de l'état d'impolice et de guerre qu'engendre nécessairement l'indépendance absolue et mutuelle de tous les souverains dans la société imparfaite qui règne entre eux dans l'Europe. Pour qu'on soit mieux en état de peser ces inconvenients, j'en vais résumer en peu de mots le sommaire que je laisse examiner au lecteur.

1. Nul droit assuré que celui du plus fort.
2. Changements continuels et inévitables de relations entre les peuples, qui empêchent aucun d'eux de pouvoir fixer en ses mains la force dont il jouit.
3. Point de sûreté parfaite, aussi longtemps que les voisins ne sont pas soumis ou anéantis.
4. Impossibilité générale de les anéantir, attendu qu'en subjuguant les premiers on en trouve d'autres.
5. Précautions et frais immenses pour se tenir sur ses gardes.
6. Défaut de force et de défense dans les minorités et dans les révoltes; car, quand l'État se partage, qui peut soutenir un des partis contre

60 **Projet de Paix Perpétuelle**

l'autre? 7. Défaut de sûreté dans les engagements mutuels. 8. Jamais de justice à espérer d'autrui sans des frais et des pertes immenses, qui ne l'obtiennent pas toujours, et dont l'objet disputé ne dédommage que rarement. 9. Risque inévitable de ses États et quelquefois de sa vie dans la poursuite de ses droits. 10. Nécessité de prendre part malgré soi aux querelles de ses voisins, et d'avoir la guerre quand on la voudrait le moins. 11. Interruption du commerce et des ressources publiques au moment qu'elles sont le plus nécessaires. 12. Danger continuel de la part d'un voisin puissant, si l'on est faible; et d'une ligue, si l'on est fort. 13. Enfin, inutilité de la sagesse, où préside la fortune; désolation continuelle des peuples; affaiblissement de l'État dans les succès et dans les revers; impossibilité totale d'établir jamais un bon Gouvernement, de compter sur son propre bien, et de rendre heureux ni soi ni les autres.

Récapitulons de même les avantages de l'arbitrage européen pour les princes confédérés.

1. Sûreté entière que leurs différends présents et futurs seront toujours terminés sans aucune guerre; sûreté incomparablement plus utile pour eux que ne serait, pour les particuliers, celle de n'avoir jamais de procès.

2. Sujets de contestations ôtés ou réduits à très peu de chose par l'anéantissement de toutes prétentions antérieures, qui compensera les renonciations et affermira les possessions.

Projet de Paix Perpétuelle 61

3. Sûreté entière et perpétuelle, et de la personne du prince, et de sa famille, et de ses États, et de l'ordre de succession fixé par les lois de chaque pays, tant contre l'ambition des prétendants injustes et ambitieux, que contre les révoltes des sujets rebelles.

4. Sûreté parfaite de l'exécution de tous les engagements réciproques entre prince et prince, par la garantie de la République européenne.

5. Liberté et sûreté parfaite et perpétuelle à l'égard du commerce, tant d'État à État, que de chaque État dans les régions éloignées.

6. Suppression totale et perpétuelle de leur dépense militaire extraordinaire par terre et par mer en temps de guerre, et considérable diminution de leur dépense ordinaire en temps de paix.

7. Progrès sensible de l'agriculture et de la population, des richesses de l'État, et des revenus du prince.

8. Facilité de tous les établissements qui peuvent augmenter la gloire et l'autorité du souverain, les ressources publiques, et le bonheur des peuples.

Je laisse, comme je l'ai déjà dit, au jugement des lecteurs l'examen de tous ces articles, et la comparaison de l'état de paix qui résulte de la Confédération avec l'état de guerre qui résulte de l'impolice européenne.

Si nous avons bien raisonné dans l'exposition de ce projet, il est démontré : premièrement, que l'établissement de la paix perpétuelle dépend uniquement du consentement des souverains, et

62 **Projet de Paix Perpétuelle**

n'offre point à lever d'autre difficulté que leur résistance; secondement, que cet établissement leur serait utile de toute manière, et qu'il n'y a nulle comparaison à faire, même pour eux, entre les inconvénients et les avantages; en troisième lieu, qu'il est raisonnable de supposer que leur volonté s'accorde avec leur intérêt; enfin que cet établissement, une fois formé sur le plan proposé, serait solide et durable, et remplirait parfaitement son objet. Sans doute, ce n'est pas à dire que les souverains adopteront ce projet (qui peut répondre de la raison d'autrui?) mais seulement qu'ils l'adopteraient, s'ils consultaient leurs vrais intérêts. Car on doit bien remarquer que nous n'avons point supposé les hommes tels qu'ils devraient être, bons, généreux, désintéressés, et aimant le bien public par humanité; mais tels qu'ils sont, injustes, avides et préférant leur intérêt à tout. La seule chose qu'on leur suppose, c'est assez de raison pour voir ce qui leur est utile, et assez de courage pour faire leur propre bonheur. Si, malgré tout cela, ce projet demeure sans exécution, ce n'est donc pas qu'il soit chimérique; c'est que les hommes sont insensés, et que c'est une sorte de folie d'être sage au milieu des fous.

JUGEMENT SUR LA PAIX PERPÉTUELLE

LE Projet de la Paix perpétuelle, étant par son objet le plus digne d'occuper un homme de bien, fut aussi de tous ceux de l'abbé de Saint-Pierre celui

qu'il médita le plus longtemps et qu'il suivit avec le plus d'opiniâtreté; car on a peine à nommer autrement ce zèle de missionnaire qui ne l'abandonna jamais sur ce point, malgré l'évidente impossibilité du succès, le ridicule qu'il se donnait de jour en jour, et les dégoûts qu'il eut sans cesse à essuyer. Il semble que cette âme saine, uniquement attentive au bien public, mesurait les soins qu'elle donnait aux choses uniquement sur le degré de leur utilité, sans jamais se laisser rebuter par les obstacles ni songer à l'intérêt personnel.

Si jamais vérité morale fut démontrée, il me semble que c'est l'utilité générale et particulière de ce projet. Les avantages qui résulteraient de son exécution, et pour chaque prince, et pour chaque peuple, et pour toute l'Europe, sont immenses, clairs, incontestables;²⁸ on ne peut rien de plus solide et de plus exact que les raisonnements par lesquels l'auteur les établit. Réalisez sa République européenne durant un seul jour, c'en est assez pour la faire durer éternellement: tant chacun trouverait par l'expérience son profit particulier dans le bien commun. Cependant ces mêmes princes, qui la défendraient de toutes leurs forces si elle existait, s'opposeraient maintenant de même à son exécution, et l'empêcheront infailliblement de s'établir comme ils l'empêcheraient de s'éteindre. Ainsi, l'ouvrage de l'abbé de Saint-Pierre sur la Paix perpétuelle paraît d'abord inutile pour la produire et superflu pour la conserver. C'est donc une vaine spéculation, dira quelque

64 **Projet de Paix Perpétuelle**

lecteur impatient. Non, c'est un livre solide et sensé, et il est très important qu'il existe.

Commençons par examiner les difficultés de ceux qui ne jugent pas des raisons par la raison, mais seulement par l'événement, et qui n'ont rien à objecter contre ce projet, sinon qu'il n'a pas été exécuté. En effet, diront-ils sans doute, si ses avantages sont si réels, pourquoi donc les souverains de l'Europe ne l'ont-ils pas adopté? pourquoi négligent-ils leur propre intérêt, si cet intérêt leur est si bien démontré? Voit-on qu'ils rejettent d'ailleurs les moyens d'augmenter leurs revenus et leur puissance? Si celui-ci était aussi bon pour cela qu'on le prétend, est-il croyable qu'ils en fussent moins empressés que de tous ceux qui les égarent depuis si longtemps, et qu'ils préférassent mille ressources trompeuses à un profit évident?

Sans doute, cela est croyable; à moins qu'on ne suppose que leur sagesse est égale à leur ambition, et qu'ils voient d'autant mieux leurs avantages qu'ils les désirent plus fortement; au lieu que c'est la grande punition des excès de l'amour-propre de recourir toujours à des moyens qui l'abusent, et que l'ardeur même des passions est presque toujours ce qui les détourne de leur but. Distinguons donc, en politique ainsi qu'en morale, l'intérêt réel de l'intérêt apparent. Le premier se trouverait dans la paix perpétuelle; cela est démontré dans le *Projet*. Le second se trouve dans l'état d'indépendance absolue qui soustrait les souverains à l'empire de la Loi pour les soumettre à celui de la fortune;

Projet de Paix Perpétuelle 65

semblables à un pilot insensé, qui, pour faire montre d'un vain savoir et commander à ses matelots, aimerait mieux flotter entre des rochers durant la tempête que d'assujettir son vaisseau par des ancres.

Toute l'occupation des rois, ou de ceux qu'ils chargent de leurs fonctions, se rapporte à deux seuls objets : étendre leur domination au dehors, et la rendre plus absolue au dedans. Toute autre vue, ou se rapporte à l'une de ces deux, ou ne leur sert que de prétexte. Telles sont celles du *bien public*, du *bonheur des sujets*, de la *gloire de la nation* : mots à jamais proscrits du cabinet, et si lourdement employés dans les édits publics, qu'ils n'annoncent jamais que des ordres funestes, et que le peuple gémit d'avance quand ses maîtres lui parlent de leurs soins paternels.

Qu'on juge, sur ces deux maximes fondamentales comment les princes peuvent recevoir une proposition qui choque directement l'une, et qui n'est guère plus favorable à l'autre. Car on sent bien que par la Diète européenne le Gouvernement de chaque État n'est pas moins fixé que ses limites ; qu'on ne peut garantir les princes de la révolte des sujets sans garantir en même temps les sujets de la tyrannie des princes ; et qu'autrement l'institution ne saurait subsister. Or, je demande s'il y a dans le monde un seul souverain qui, borné ainsi pour jamais dans ses projets les plus chéris, supportât sans indignation la seule idée de se voir forcé d'être juste, non seulement avec les étrangers, mais même avec ses propres sujets.

66 Projet de Paix Perpétuelle

Il est facile encore de comprendre que d'un côté la guerre et les conquêtes, et de l'autre le progrès du despotisme, s'entr'aident mutuellement; qu'on prend à discrétion, dans un peuple d'esclaves, de l'argent et des hommes pour en subjuguier d'autres; que réciproquement la guerre fournit un prétexte aux exactions pécuniaires, et un autre non moins spécieux d'avoir toujours de grandes armées pour tenir le peuple en respect. Enfin, chacun voit assez que les princes conquérants font pour le moins autant la guerre à leurs sujets qu'à leurs ennemis, et que la condition des vainqueurs n'est pas meilleure que celle des vaincus. *J'ai battu les Romains, écrivait Annibal aux Carthaginois; envoyez-moi des troupes: j'ai mis l'Italie à contribution; envoyez-moi de l'argent.* Voilà ce que signifient les *Te Deum*, les feux de joie, et l'allégresse du peuple aux triomphes de ses maîtres.

Quant aux différends entre prince et prince, peut-on espérer de soumettre à un tribunal supérieur des hommes qui s'osent vanter de ne tenir leur pouvoir que de leur épée, et qui ne font mention de Dieu même que parce qu'il est au ciel? Les souverains se soumettront-ils dans leurs querelles à des voies juridiques, que toute la rigueur des lois n'a jamais pu forcer les particuliers d'admettre dans les leurs? Un simple gentilhomme offensé dédaigne de porter ses plaintes au tribunal des Maréchaux de France;²⁹ et vous voulez qu'un roi porte les siennes à la Diète européenne? Encore y a-t-il cette différence, que l'un pèche contre les lois et

expose doublement sa vie, au lieu que l'autre n'expose guère que ses sujets; qu'il use, en prenant les armes, d'un droit avoué de tout le genre humain et dont il prétend n'être comptable qu'à Dieu seul.

Un prince qui met sa cause au hasard de la guerre n'ignore pas qu'il court des risques; mais il en est moins frappé que des avantages qu'il se promet, parce qu'il craint bien moins la fortune qu'il n'espère de sa propre sagesse. S'il est puissant, il compte sur ses forces; s'il est faible, il compte sur ses alliances; quelquefois il lui est utile au dedans de purger de mauvaises humeurs, d'affaiblir des sujets indociles, d'essayer même des revers; et le politique habile sait tirer avantage de ses propres défaites. J'espère qu'on se souviendra que ce n'est pas moi qui raisonne ainsi, mais le sophiste de cour, qui préfère un grand territoire et peu de sujets pauvres et soumis, à l'empire inébranlable que donnent au prince la justice et les lois sur un peuple heureux et florissant.

C'est encore par le même principe qu'il réfute en lui-même l'argument tiré de la suspension du commerce, de la dépopulation, du dérangement des finances, et des pertes réelles que cause une vaine conquête. C'est un calcul très fautif que d'évaluer toujours en argent les gains ou les pertes des souverains; le degré de puissance qu'ils ont en vue ne se compte point par les millions qu'on possède. Le prince fait toujours circuler ses projets³⁰; il veut commander pour s'enrichir, et s'enrichir pour commander. Il sacrifiera tour à tour l'un et

68 **Projet de Paix Perpétuelle**

l'autre pour acquérir celui des deux qui lui manque : mais ce n'est qu'afin de parvenir à les posséder enfin tous les deux ensemble qu'il les poursuit séparément ; car, pour être le maître des hommes et des choses, il faut qu'il ait à la fois l'empire et l'argent.

Ajoutons enfin, sur les grands avantages qui doivent résulter, pour le commerce, d'une paix générale et perpétuelle, qu'ils sont bien en eux-mêmes certains et incontestables, mais qu'étant communs à tous ils ne seront réels pour personne ; attendu que de tels avantages ne se sentent que par leurs différences, et que, pour augmenter sa puissance relative, on ne doit chercher que des biens exclusifs.

Sans cesse abusés par l'apparence des choses, les princes rejetteraient donc cette paix, quand ils pèseraient leurs intérêts eux-mêmes ; que sera-ce quand ils les feront peser par leurs ministres, dont les intérêts sont toujours opposés à ceux du peuple et presque toujours à ceux du prince ? ³¹ Les ministres ont besoin de la guerre pour se rendre nécessaires, pour jeter le prince dans des embarras dont il ne se puisse tirer sans eux, et pour perdre l'État, s'il le faut, plutôt que leur place ; ils en ont besoin pour vexer le peuple sous prétexte des nécessités publiques ; ils en ont besoin pour placer leurs créatures, gagner sur les marchés, et faire en secret mille odieux monopoles ; ils en ont besoin pour satisfaire leurs passions, et s'expulser mutuellement ; ils en ont besoin pour s'emparer du prince,

en le tirant de la cour quand il s'y forme contre eux des intrigues dangereuses. Ils perdraient toutes ces ressources par la paix perpétuelle. Et le public ne laisse pas de demander pourquoi, si ce projet est possible, ils ne l'ont pas adopté! Il ne voit pas qu'il n'y a rien d'impossible dans ce projet, sinon qu'il soit adopté par eux. Que feront-ils donc pour s'y opposer? Ce qu'ils ont toujours fait: ils le tourneront en ridicule.

Il ne faut pas non plus croire avec l'abbé de Saint-Pierre que, même avec la bonne volonté que les princes ni leurs ministres n'auront jamais, il fût aisé de trouver un moment favorable à l'exécution de ce système; car il faudrait pour cela que la somme des intérêts particuliers ne l'emportât pas sur l'intérêt commun, et que chacun crût voir dans le bien de tous le plus grand bien qu'il peut espérer pour lui-même. Or, ceci demande un concours de sagesse dans tant de têtes, et un concours de rapports dans tant d'intérêts, qu'on ne doit guère espérer du hasard l'accord fortuit de toutes les circonstances nécessaires. Cependant, si cet accord n'a pas lieu, il n'y a que la force qui puisse y suppléer: et alors il n'est plus question de persuader, mais de contraindre; et il ne faut pas écrire des livres, mais lever des troupes.

Ainsi, quoique le projet fut très sage, les moyens de l'exécuter se sentaient de la simplicité de l'auteur. Il s'imaginait bonnement qu'il ne fallait qu'assembler un Congrès, y proposer ses Articles, qu'on les allait signer, et que tout serait fait. Con-

70 **Projet de Paix Perpétuelle**

venons que, dans tous les projets de cet honnête homme, il voyait assez bien l'effet des choses quand elles seraient établies, mais il jugeait comme un enfant des moyens de les établir.

Je ne voudrais, pour prouver que le projet de la République chrétienne n'est pas chimérique, que nommer son premier auteur : car assurément Henri IV n'était pas fou, ni Sully visionnaire. L'abbé de Saint-Pierre s'autorisait de ces grands noms pour renouveler leur système. Mais quelle différence dans le temps, dans les circonstances, dans la proposition, dans la manière de la faire, et dans son auteur !

Pour en juger, jetons un coup d'œil sur la situation générale des choses au moment choisi par Henry IV pour l'exécution de son projet.

La grandeur de Charles-Quint,³² qui régnait sur une partie du monde et faisait trembler l'autre, l'avait fait aspirer à la monarchie universelle avec de grands moyens de succès et de grands talents pour les employer. Son fils, plus riche et moins puissant, suivant sans relâche un projet qu'il n'était pas capable d'exécuter, ne laissa pas de donner à l'Europe des inquiétudes continuelles ; et la maison d'Autriche avait pris un tel ascendant sur les autres Puissances, que nul prince ne régnait en sûreté s'il n'était bien avec elle. Philippe III moins habile encore que son père, hérita de toutes ses prétentions. L'effroi de la puissance espagnole tenait encore l'Europe en respect, et l'Espagne continuait à dominer plutôt par l'habitude de

Projet de Paix Perpétuelle 71

commander que par le pouvoir de se faire obéir. En effet, la révolte des Pays-Bas, les armements contre l'Angleterre, les guerres civiles de France, avaient épuisé les forces d'Espagne et les trésors des Indes; la maison d'Autriche, partagée en deux branches, n'agissait plus avec le même concert; et, quoique l'empereur s'efforçât de maintenir ou recouvrer en Allemagne l'autorité de Charles Quint, il ne faisait qu'aliéner les princes et fomenter des ligues qui ne tardèrent pas d'éclorre et faillirent à le détroner. Ainsi se préparait de loin la décadence de la maison d'Autriche et le rétablissement de la liberté commune. Cependant nul n'osait le premier hasarder de secouer le joug, et s'exposer seul à la guerre; l'exemple de Henri IV même, qui s'en était tiré si mal, ôtait le courage à tous les autres. D'ailleurs, si l'on excepte le duc de Savoie, trop faible et trop subjugué pour rien entreprendre, il n'y avait pas parmi tant de souverains un seul homme de tête en état de former et soutenir une entreprise; chacun attendait du temps et des circonstances le moment de briser ses fers. Voilà quel était en gros l'état des choses, quand Henri forma le plan de la République chrétienne, et se prépara à l'exécuter. Projet bien grand, bien admirable en lui-même, et dont je ne veux pas ternir l'honneur; mais qui, ayant pour raison secrète l'espoir d'abaisser un ennemi redoutable, recevait de ce pressant motif une activité qu'il eût difficilement tirée de la seule utilité commune.

Voyons maintenant quels moyens ce grand

72 **Projet de Paix Perpétuelle**

homme avait employés à préparer une si haute entreprise. Je compterais volontiers pour le premier d'en avoir bien vu toutes les difficultés; de telle sorte qu'ayant formé ce projet dès son enfance il le médita toute sa vie, et réserva l'exécution pour sa vieillesse: conduite qui prouve premièrement ce désir ardent et soutenu qui seul, dans les choses difficiles, peut vaincre les grands obstacles; et, de plus, cette sagesse patiente et réfléchie qui s'aplanit les routes de longue main à force de prévoyance et de préparation. Car il y a bien de la différence entre les entreprises nécessaires, dans lesquelles la prudence même veut qu'on donne quelque chose au hasard, et celles que le succès seul peut justifier, parce qu'ayant pu se passer de les faire on n'a dû les tenter qu'à coup sûr. Le profond secret qu'il garda toute sa vie, jusqu'au moment de l'exécution, était encore aussi essentiel que difficile dans une si grande affaire, où le concours de tant de gens était nécessaire, et que tant de gens avaient intérêt de traverser. Il paraît que, quoiqu'il eût mis la plus grande partie de l'Europe dans son parti, et qu'il fût ligué avec les plus puissants potentats, il n'eut jamais qu'un seul confident qui connût toute l'étendue de son plan; et, par un bonheur que le ciel n'accorda qu'au meilleur des rois, ce confident fût un ministre intègre.³³ Mais sans que rien transpirât de ces grands desseins, tout marchait en silence vers leur exécution. Deux fois Sully était allé à Londres: la partie était liée avec le roi Jacques³⁴, et le roi de Suède³⁵

était engagé de son côté; la ligue était conclue avec les protestants d'Allemagne; on était même sûr des princes d'Italie; et tous concouraient au grand but sans pouvoir dire quel il était, comme les ouvriers qui travaillent séparément aux pièces d'une nouvelle machine dont ils ignorent la forme et l'usage. Qu'est-ce donc qui favorisait ce mouvement général? Était-ce la paix perpétuelle, que nul ne prévoyait et dont peu se seraient souciés? Était-ce l'intérêt public, qui n'est jamais celui de personne? L'abbé de Saint-Pierre eût pu l'espérer. Mais réellement chacun ne travaillait que dans la vue de son intérêt particulier, que Henri avait eu le secret de leur montrer à tous sous une face très attrayante. Le roi d'Angleterre avait à se délivrer des continuelles conspirations des catholiques de son royaume, toutes fomentées par l'Espagne. Il trouvait de plus un grand avantage à l'affranchissement des Provinces Unies,³⁶ qui lui coûtaient beaucoup à soutenir, et le mettaient chaque jour à la veille d'une guerre qu'il redoutait, ou à laquelle il aimait mieux contribuer une fois avec tous les autres, afin de s'en délivrer pour toujours. Le roi de Suède voulait s'assurer de la Poméranie, et mettre un pied dans l'Allemagne. L'électeur palatin, alors protestant et chef de la confession d'Augsbourg, avait des vues sur la Bohême, et entraînait dans toutes celles du roi d'Angleterre. Les princes d'Allemagne avaient à réprimer les usurpations de la maison d'Autriche. Le duc de Savoie obtenait Milan et la couronne

74 **Projet de Paix Perpétuelle**

de Lombardie, qu'il désirait avec ardeur. Le pape même, fatigué de la tyrannie espagnole, était de la partie, au moyen du royaume de Naples qu'on lui avait promis. Les Hollandais, mieux payés que tous les autres, gagnaient l'assurance de leur liberté. Enfin, outre l'intérêt commun d'abaisser une Puissance orgueilleuse qui voulait dominer partout, chacun en avait un particulier, très vif, très sensible, et qui n'était point balancé par la crainte de substituer un tyran à l'autre, puisqu'il était convenu que les conquêtes seraient partagées entre tous les alliés, excepté la France et l'Angleterre, qui ne pouvaient rien garder pour elles. C'en était assez pour calmer les plus inquiets sur l'ambition de Henri IV. Mais ce sage prince n'ignorait pas qu'en ne se réservant rien par ce traité il y gagnait pourtant plus qu'aucun autre. Car, sans rien ajouter à son patrimoine, il lui suffisait de diviser celui du seul plus puissant que lui, pour devenir le plus puissant lui-même; et l'on voit très clairement qu'en prenant toutes les précautions qui pouvaient assurer le succès de l'entreprise, il ne négligeait pas celles qui devaient lui donner la primauté dans le Corps qu'il voulait instituer.

De plus: ses apprêts ne se bornaient point à former au dehors des ligues redoutables, ni à contracter alliance avec ses voisins et ceux de son ennemi. En intéressant tant de peuples à l'abaissement du premier potentat de l'Europe, il n'oubliait pas de se mettre en état par lui-même de le

Projet de Paix Perpétuelle 75

devenir à son tour. Il employa quinze ans de paix à faire des préparatifs dignes de l'entreprise qu'il méditait. Il remplit d'argent ses coffres, ses arsenaux d'artillerie, d'armes, de munitions; il ménagea de loin des ressources pour les besoins imprévus. Mais il fit plus que tout cela sans doute, en gouvernant sagement ses peuples, en déracinant insensiblement toutes les semences de divisions, et en mettant un si bon ordre à ses finances qu'elles pussent fournir à tout sans fouler ses sujets. De sorte que, tranquille au dedans et redoutable au dehors, il se vit en état d'armer et d'entretenir soixante mille hommes et vingt vaisseaux de guerre, de quitter son royaume sans y laisser la moindre source de désordre, et de faire la guerre durant six ans sans toucher à ses revenus ordinaires, ni mettre un sou de nouvelles impositions.

À tant de préparatifs ajoutez, pour la conduite de l'entreprise, le même zèle et la même prudence qui l'avaient formée, tant de la part de son ministre que de la sienne. Enfin, à la tête des expéditions militaires, un capitaine tel que lui, tandis que son adversaire n'en avait plus à lui opposer: et vous jugerez si rien de ce qui peut annoncer un heureux succès manquait à l'espoir du sien. Sans avoir pénétré ses vues, l'Europe attentive à ses immenses préparatifs en attendait l'effet avec une sorte de frayeur. Un léger prétexte allait commencer cette grande révolution; une guerre, qui devait être la dernière, préparait une paix immortelle, quand un événement, dont l'horrible mystère doit augmenter

76 **Projet de Paix Perpétuelle**

l'effroi, vint bannir à jamais le dernier espoir du monde. Le même coup qui trancha les jours de ce bon roi replongea l'Europe dans d'éternelles guerres qu'elle ne doit plus espérer de voir finir. Quoiqu'il en soit, voilà les moyens que Henri IV avait rassemblés pour former le même établissement que l'abbé de Saint-Pierre prétendait faire avec un livre.

Qu'on ne dise donc point que, si son système n'a pas été adopté, c'est qu'il n'était pas bon; qu'on dise au contraire qu'il était trop bon pour être adopté. Car le mal et les abus, dont tant de gens profitent, s'introduisent d'eux-mêmes; mais ce qui est utile au public ne s'introduit guère que par la force, attendu que les intérêts particuliers y sont presque toujours opposés. Sans doute la paix perpétuelle est à présent un projet bien absurde; mais qu'on nous rende un Henri IV et un Sully, la paix perpétuelle redeviendra un projet raisonnable. Ou plutôt, admirons un si beau plan, mais consolons-nous de ne pas le voir exécuter; car cela ne peut se faire que par des moyens violents et redoutables à l'humanité.

On ne voit point de ligues fédératives s'établir autrement que par des révolutions: et, sur ce principe, qui de nous oserait dire si cette ligue européenne est à désirer, ou à craindre? Elle ferait peut-être plus de mal tout d'un coup qu'elle n'en préviendrait pour des siècles.

NOTES

NOTES

I. L'ÉTAT DE GUERRE

The *État de Guerre* is a fragment of some larger, unfinished work of Rousseau, perhaps of the projected *Institutions publiques*. By itself it is a coherent and clear expression of his views on war. Many of the ideas contained in it recur time and again in his more important writings. A few of these have been pointed out in the notes, for the sake of illustration.

1. *notre sophiste*. Hobbes, against whom the attack is first directed, was a famous English philosopher (1588-1679). His chief work, the *Leviathan* (1651), was concerned with an exposition of the origin and growth of the State and society in so far as they were the product of the "laws of nature." In it are elaborated the various political and ethical problems of society. Grotius (1583-1645), the "Father of International Law," was attacked by Rousseau in the second part of his essay. Jurist, poet, diplomat, and classical scholar, his great reputation rests most solidly on the *De Jure Belli ac Pacis* (1625). While Rousseau speaks of him usually with great respect, a passage in the *Émile* (Livre V) is derogatory:

"Grotius, le maître de tous nos savants en cette partie, n'est qu'un . . . enfant de mauvaise foi. Quand j'entends élever Grotius jusqu'aux nues et couvrir Hobbes d'exécration, je vois combien d'hommes sensés lisent ou comprennent ces deux auteurs. Ils diffèrent aussi par la méthode. Hobbes s'appuie sur des sophismes, et Grotius sur des poètes; tout le reste leur est commun."

2. *s'approprier toutes choses*. Repeats the idea *convoitise illimitée*, above. Hobbes asserts that man in nature is wretched, mean, and selfish. Because of his needs he is acquisitive; through

his selfishness he is warlike. His hand is always against every other man. In the circumstances, it is proper that there should be no more "mine and thine distinct, but only that to be every man's that he can get, and for as long as he can keep it."

3. *l'état de guerre est anéanti.* Ironical. But Rousseau will argue that slavery (e.g. loss of individual freedom in society) instead of abolishing war, as Hobbes has it, merely creates a constant state of war, if not war itself, since the desire for independence is a natural urge to freedom.

4. *pacifique et craintif.* The *Discours sur l'Inégalité* contains a complete refutation of Hobbes' theory of the warlike state of primitive man. Rousseau everywhere stoutly maintains that man in nature is a mild and kindly creature.

5. *guerre générale d'homme à homme.* This idea is fully developed in the *Contrat social* (1, 2) and exerted considerable influence on the growing science of International Law, by changing the attitude towards non-combatants and prisoners of war. "La guerre n'est donc point une relation d'homme à homme, mais une relation d'État à État, dans laquelle les particuliers ne sont ennemis qu'accidentellement, non point comme hommes, ni même comme citoyens, mais comme soldats; non point comme membres de la patrie, mais comme ses défenseurs."

6. *Si la loi naturelle.* For a discussion of "natural law," its philosophy and advocates, see Ritchie, *Natural Rights* (3d Ed., 1916) and Lawrence, *History of International Law* (1910, p. 32, seq). Practically all of the political philosophers of this and the preceding century held to some theory of a natural, immutable law, independent of institution, human or divine. Its principles were patent and evident, almost in the same way as things which are perceived by the external senses.

7. *caractères ineffaçables.* Almost single-handed Rousseau fought against the rationalism of the philosophers of his day, claiming, as here, that the heart should serve as the social brain. In this he shows much affinity with Pascal of the preceding century, whose celebrated *Pensée*, "Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît point," might well have suggested Rousseau's thought.

8. *paix de Dieu*. Rousseau means here *Trêve de Dieu*, the interdiction of war, or an obligatory truce, within certain prescribed periods. The *Paix de Dieu*, properly speaking, was the interdiction by the Church, in the Middle Ages, of any hostile act levelled against the helpless, or in violation of sacred property.

9. *Établissements de Saint Louis*. A compilation made by the order of Louis IX (1226-1270) of *coutumes* or common-law practices of many of the provinces. They never had the force of law, but had much influence on subsequent jurisprudence. Rousseau here refers to one of the provisions, the proscription of the judicial duel. Essentially the same passage is in the *Contrat social* (I, 4).

10. *toutes les horreurs . . . les prévenir*. Having disposed of Hobbes Rousseau turns his attention to Grotius. Since war has no place in the state of nature, it must arise from the conditions of the civil state, which, according to the jurists, was designed to prevent war.

11. *Que le lecteur . . . préjugés*. The sanction for organized society and the State rests on right and justice, not on historical fact. "Grotius nie que tout pouvoir humain soit établi en faveur de ceux qui sont gouvernés: il cite l'esclavage en exemple. Sa plus constante manière est d'établir toujours le droit par le fait. On pourrait employer une méthode plus conséquente, mais non plus favorable aux tyrans." (*Contrat social*, V, 2.)

12. *produisent des chocs . . . individus*. The desire for liberty is a law of nature implanted in the heart of every individual. Society places shackles on him but cannot imprison his spirit. The sum of the wills to be free surpasses in force the desire of any individual. Hence, under a tyrannical government, there are ever-present seeds of revolt. This passage foreshadows the famous passage in *Émile* (III): "Nous approchons de l'état de crise et du siècle des révolutions."

13. *pour nourrir ses habitants*. This statement found formal contradiction in the theories, some years later, of the "pessimistic" school of economics. The English economist, Malthus, asserted in his *Essay on the Principle of Population* (1798), that without natural or artificial checks population was due to over-

grow the means of subsistence. In Rousseau's own day, this theory was held by Buffon and Montesquieu.

14. *toutes les autres*. This paragraph, with the following, is a re-statement, from a different angle, of the theory put forth in most of Rousseau's writings. Small States are best, since they best guarantee the liberty and equality of their subjects, and the security of their neighbors. "Grandeur des nations, étendue des États; première et principale source des malheurs du genre humain. . . . Presque tous les petits États, républiques et monarchies indifféremment, prospèrent par cela seul qu'ils sont petits. . . ." (*Gouvernement de Pologne*, Ch. V). In a letter to Malesherbes, in 1760, he said: "le droit naturel est le même pour tous les hommes, qui tous ont reçu de la nature une mesure commune . . . ; mais le droit des gens, tenant à mesures d'institution humaine . . . varie et doit varier de nation à nation. Les grands États en imposent aux petits . . . cependant qu'ils ont besoin d'eux et plus besoin peut-être que les petits n'ont des grands. Il faut donc qu'ils leur cèdent quelque chose en équivalent de ce qu'ils en exigent."

15. *paresse*. Cf. *Essai sur l'origine des langues* (Ch. IX): "Il est inconcevable à quel point l'homme est naturellement paresseux. On dirait qu'il ne vit que pour dormir, végéter, rester immobile . . . les passions qui rendent l'homme inquiet, prévoyant, actif, ne naissent que dans la société . . . c'est pour parvenir au repos que chacun travaille."

16. *la raison même*. In the *Contrat social* (I, 8) Rousseau's views are considerably modified. "Ce passage de l'état de nature à l'état civil produit dans l'homme un changement très remarquable, en substituant dans sa conduite la justice à l'instinct et donnant à ses actions la moralité qui leur manquait auparavant. C'est alors seulement que, la loi du devoir succédant à l'impulsion physique, et le droit à l'appétit, l'homme . . . se voit forcé d'agir sur d'autres principes, et de consulter sa *raison* avant d'écouter ses penchants."

17. *au corps*. See in Rousseau's article, *De l'économie politique*, the long parallel between the body politic and the human body.

18. *le droit des gens*. This term that Rousseau uses constantly was a comparatively new phrase, probably translated from the title of Pufendorff's work, *De Jure Natura et Gentium* (1672). The term, *Le Droit International*, came only after Jeremy Bentham coined the phrase *International Law*, in 1780.

19. *personne publique*. See *Émile* (Livre V) for complete definitions of *personne publique*, *État*, *souverain*, etc. Likewise in the *Contrat social* (1, 6, 7).

20. *Ephores*. The Ephors of ancient Sparta were a tribunal of five magistrates elected by the people, as a check to the authority of the king and senate.

21. *sans résistance*. Ironical, referring to the theories of Hobbes and Grotius.

22. (*d'expliquer ce qu'il*) . . . The sentence is left incomplete in the manuscript.

23. *objet*. That is, such a horrible theory could be invented only as a sanction for despotism.

24. *La bienveillance*. . . . The closing paragraphs develop the thought that the social state has not completely destroyed the natural goodness of man. "Mandeville a bien senti qu'avec toute leur morale les hommes n'eussent jamais été que des monstres, si la nature ne leur eût donné la pitié à l'appui de la raison: mais il n'a pas vu que de cette seule qualité s'écoulaient toutes les vertus sociales qu'il veut disputer aux hommes. En effet, qu'est-ce que la générosité, la clémence, l'humanité, sinon la pitié appliquée aux faibles, aux coupables, ou à l'espèce humaine en général." (*Discours sur l'Inégalité*.)

25. *nos plaisirs*. Several Indian chiefs had been brought to France from America in the past century. Their calm bearing and seeming contempt for the splendors of city and court increased the impression already held, that they were superior in virtue and happiness to civilized man. Kondiaronk, or "le Rat," celebrated by Lahontan, in his *Dialogues*, was held to be an Indian Socrates. See also Voltaire's *l'Ingénu* for a delightful story of the adventures in France of a wise, though untutored

savage. Montesquieu's allegorical tale of the Troglodytes, in Letter 12 (*seq.*) of the *Lettres persanes*, makes interesting reading.

II. EXTRAIT DU PROJET DE PAIX AND JUGEMENT

The *Extrait* and *Jugement* were written in 1756. The former appeared in 1761; the latter was not published until 1782. The title *Extrait* is a misnomer. The work is a brilliant and complete brief of Saint-Pierre's two volumes, but so transformed in spirit and language as to appear an original essay.

1. *Après et repoussante raison.* The rationalistic writers of the age professed, in general, great scorn for all such schemes of universal peace. Voltaire, in particular, devoted an essay to the refutation of Saint-Pierre's project: *De la paix perpétuelle* (1769). Leibnitz, however, to whom the Abbé had submitted his work held that its general idea was both feasible and desirable. His criticism of the details of the plan is both interesting and valuable. (*Œuvres*, Paris, 1832. *Observation sur le projet de paix*, tome 4, p. 328.)

2. *du genre humain.* The idea contained in this paragraph will be found in the *État de Guerre*, in substance.

3. *amphictyons.* In Greek history, the various leagues of peoples drawn together for mutual protection and the guardianship in common of a central sanctuary. The most famous was the Amphictyonic League, or Council, composed of twelve tribes, whose deputies met at Delphi and Thermopylæ alternately, twice a year. In an imperfect way it constituted a national congress of comparatively small and unimportant states of Greece. The system was studied by the delegates to the first Constitutional Convention in 1787.

4. *lucumonies.* Territorial divisions of ancient Etruria, which was divided into a certain number of little independent states, united by a federal government. Each division was governed by a *lucumon*, who combined in himself the qualities of priest, soldier, and magistrate.

5. *féries.* The *feriæ* were holidays during which free Romans suspended their political and legal transactions, and slaves

enjoyed a cessation of labor. The *feriæ publicæ* included all days on which public religious festivals were held, the dates being set by the consuls or prætors. They seem to have no real logical connection with the category of political divisions that Rousseau here discusses, except that they were public functions in which class distinctions were for the moment submerged in a common worship.

6. *ciités*. After the conquest of ancient Gaul by Julius Cæsar, various territorial divisions were made under the emperors who followed. Provence with capital at Narbonne, and the *trois Gaules* with capital at Lyons, were constituted as separate jurisdictions. From the first to the fifth century a delegate was sent from each *ciité*, or chief-town, of each subdivision, to Narbonne and Lyons, respectively. The two great assemblies exerted considerable influence politically. They communicated directly with the Emperor, submitting to him the wishes of the people, or complaining of the actions of the imperial governor.

7. *la Ligue achéenne*. A political confederation of Achæan and other Greek states or cities extending over the period from 281 B.C. to 146 B.C., when it was destroyed by the Romans. The League is remarkable as the most perfect form of federal government that has been handed down from antiquity. The confederation was inseparable, each city having equal rights with the others; in foreign affairs the federal government was supreme. Common affairs were regulated at the great general assemblies held twice a year by the citizens of all the towns.

8. *Corps germanique*. To be distinguished from the German Confederation of 1815-1866 organized between the sovereign princes and the free cities. The "Germanic Body" was brought into existence by the Treaty of Westphalia and "constituted a conservative force, since the union of states was made strong for defence but powerless for attack."

9. *la Ligue helvétique*. The name given to the union of separate Swiss cantons from the time of its formation in 1307 to resist the Austrian usurpers. After centuries of struggle, the Treaty of Westphalia (1648) recognized Switzerland as an independent state.

10. *États Généraux*. In France, political assemblies of delegates from the three social orders, first convoked by Philippe le Bel in 1302, in order to obtain popular sanction for important royal measures. The novelty of such a political system consisted in "giving to the convocation the form of regular representation, founded on an electoral basis so broad that it was almost equivalent to universal suffrage." They suffered many vicissitudes of fortune during the following centuries. The last *États-Généraux* of the monarchy, united in 1789, were transformed into the *Assemblée Nationale Constituante*.

11. *Aussi les Grecs . . . pour servir*. This statement, however, does not represent the philosophy of the great thinkers of ancient Greece. The doctrine of the "superman" as a principle of government policy is comparatively new. Superior racial virtues were attributed to the Germans by the Frenchman Gobineau (1816-1882), whose theory was developed by Treitschke and Nietzsche. Directly connected with this theory are the ideas of certain Greeks, expressed by Callicles in the *Gorgias* of Plato. Callicles expounds the doctrine of herd-morality and master-morality. The majority are weaklings or slaves. "Nature herself intimates that it is just for the better to have more than the worse, the more powerful than the weaker." Plato, naturally, was at pains to dispel this idea. Carlyle and Comte were afflicted with the same idea.

12. *le fameux décret de Claude*. Tiberius Drusus Claudius, made Roman Emperor in 41 A.D. Described by contemporary history as deformed and almost idiotic. His reign was not lacking in elements of greatness. He showed sympathy for the lower classes of society and opened the Senate to the sons of freedmen. Taxes were diminished and public works completed. It was his constant principle of government that the "right of city" should be extended to all, and he dreamed of giving citizenship to all in the Empire.

13. *Le code de Théodose*. The Theodosian Code was a collection of Roman laws from the time of Constantine to that of Theodosius II (A.D. 401-450), comprised in 16 books, first published in A.D. 438.

14. *les livres de Justinien*. Justinian the Great, Emperor from 527 to 565 A.D. The Codex of Justinian is the most important monument in the history of jurisprudence. It consists of the Pandects, or opinions and decisions of former judges; the Institutes, or treatise on the general principles of Roman law, for the use of students; and the "Novellæ," or laws promulgated by Justinian himself.

15. *que de véritables paix*. In his *Zum ewigen Frieden*, Kant has repeated this idea: "A treaty of peace may, indeed, put an end to a particular war, yet not to the general condition of war, in which the pretext can always be found for new hostilities." From the middle of the seventeenth century it has been a maxim of European diplomacy that states might make armed intervention to preserve the balance of power. In such cases treaties proved worthless, so soon as new circumstances, or the need of new combinations arose. It is to this theory of the balance of power that Rousseau and Kant refer.

16. *le traité de Westphalie*. The treaties signed at Münster and Osnabrück in 1648, which ended the Thirty Years' War. It settled temporarily the religious and political questions that had been raised by the Reformation. While it apparently sanctioned the religious liberty of the German states, it destined Germany later to become, in the seventeenth and eighteenth centuries, the battle-field of Europe. Saint-Pierre and Rousseau were too close in time to the events to judge what would be the results of the treaty.

17. *étudient avec tant de soin*. Probably a reference to Pufendorf (1632-1694) and Leibnitz (1646-1716), two of the most influential thinkers and writers in the history of jurisprudence.

18. *de commerce*. Commercial rivalry, thought Rousseau, tended to become equilibrated, thus removing one of the great causes of war. This was in 1756, the year that saw the beginning of the Seven Years' War. England took advantage of the opportunity to destroy French commerce. Hence, when Rousseau published the *Extrait* in 1761, he added the note that begins: "Les choses ont changé depuis que j'écrivais ceci; mais mon principe sera toujours vrai."

19. *ne s'en détachent à leur volonté.* See Article I of the *Covenant of the League of Nations*, as adopted at the Plenary Session of the Peace Conference at Paris, April 28, 1919. (*Appendices of Duggan's The League of Nations*, 1919.)

20. *si la table sera ronde ou carrée.* In the seventeenth and eighteenth centuries an exaggerated importance was attached to questions of international etiquette. Macaulay's *History of England* (Ch. XXII) gives a graphic description of the squabbles of the diplomats assembled at the Conference of Ryswick (1697). Mountague Bernard's *Lectures on Diplomacy* develops the subject for more modern times. The marriage festivities of the daughter of James I of England to the Elector Palatine are described by Sir John Finett in his *Observations on Forren Ambassadors*: "At this time the French and Venetian ambassadors invited to the marriage were not free from Punctillios. That made an effort to precede the Prince. This stood upon it that they were not to sit at the table without Chaires (though the Prince . . . had but a stoole, the Count Palatine and the Princesse, only for the honor of the day having Chayres) and insisting upon a formality that the Carver was not to stand upon him; but neither of them prevailed in their reasonless pretences."

21. *garantira à chacun . . . qu'il possède actuellement.* Cf. Article X of the *Covenant of the League of Nations*.

22. *s'en faire raison par voies de fait* " = to exact reparation by violent means, to take the law into one's own hands."

23. *fait raison même des préparatifs* = "made reparation or atonement for their preparations."

24. *qui ne dépend que de la volonté des intéressés.* Rousseau points out in the *Jugement* that this is the weak link in the whole chain of argument. The *intéressés* are the people, whereas the adoption of any scheme of perpetual peace rests wholly with the monarchs of Europe. The latter, Rousseau thinks, are too much the slaves of their ambitions to wish to abolish the means by which their riches and power may be enlarged.

25. *et par conséquent nul.* Cf. Articles XVIII and XX of the *Covenant of the League of Nations*.

26. *préférer la guerre à la paix.* This paragraph says in substance what Kant later suggested in his treatise: "That kings will philosophize or philosophers become kings is not to be expected. Nor indeed is it to be desired, because the possession of power inevitably corrupts the free judgement of reason."

27. *comme fit . . . Adrien.* Hadrian, Roman Emperor, A.D. 117-138. Renouncing the policy of conquest of Augustus and Trajan, he abandoned the new provinces of Armenia, Mesopotamia, and Assyria, and established the Euphrates as the boundary of the empire. The remaining colonial territory was everywhere strongly fortified against attack. His military and administrative measures served to knit more closely together the scattered parts of the empire.

28. *on ne peut rien de plus solide.* Supply *s'imaginer* after *peut*.

29. *Maréchaux de France.* The *Maréchaux* are the highest French military dignitaries since the reign of Francis I. From the middle ages to the time of Richelieu, they acted as judges in disputed points of personal honor, often deciding whether a *gentilhomme* should uphold his honor by means of a duel. In his *Lettre à d'Alembert* Rousseau makes a bitter attack upon the system.

30. *Le prince fait toujours circuler ses projets.* That is, the plans of a sovereign move in a vicious circle, each reacting on the other without end.

31. *Les ministres ont besoin de la guerre.* In the last pages of the *Jugement sur la Polysynodie* will be found an attack on the selfish politics of the great ministers. "Ajoutez à cela qu'une grande partie de la force du vizirat étant employée à rendre le vizir nécessaire et à le maintenir en place, est inutile ou nuisible à l'État. Aussi l'abbé de Saint-Pierre appelle-t-il avec raison le vizirat 'une forme de gouvernement grossière, barbare, pernicieuse aux peuples, dangereuse pour les rois, funestes aux maisons royales.'"

32. *Charles-Quint.* Charles V (1500-1558), Emperor of the Holy Roman Empire. He became king of Spain (as Charles I)

in 1516, was elected Emperor in 1519, and was crowned at Aix-la-Chapelle in 1520. His many wars for dominion kept Europe in turmoil. He abdicated the government of the Netherlands (1555) and of Spain (1556) in favor of his son, Philip II, and that of Germany (1556) in favor of his brother, Ferdinand I to whom at the beginning of his reign, he had relinquished the sole sovereignty over the hereditary Austrian dominions, and who had inaugurated the Hapsburg rule in Bohemia and Hungary.

33. *un ministre intègre.* The Duc de Sully (1560-1641) was the companion and friend of Henri IV. Becoming his minister of finance, he was very influential in almost all the departments of government. His reputation is that of a great and skilful statesman. His *Grand Dessein de Henri IV* is the most influential project of perpetual peace ever written.

34. *avec le roi Jacques.* James I king of England from 1603 to 1625. Characterized by Sully as the "wisest fool in Europe."

35. *le roi de Suède.* Charles IX (1550-1611) of Sweden was a Protestant. His wars with Poland, Russia, and Denmark, had given him a taste of his powers. He was easily induced to join Henry in the proposed attack on the House of Austria.

36. *Provinces Unies.* The seven provinces of the Low Countries, Holland being the most important, which in 1579 formed the Union of Utrecht and laid the foundations of the republic of the Netherlands. After a bitter war to oust the Spaniards, a truce of twelve years was concluded in 1609, under the auspices of Henri IV which recognized the independence of Holland. The Low Countries to the south remained in the possession of Spain.





THE BORROWER WILL BE CHARGED
THE COST OF OVERDUE NOTIFICATION
IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO
THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST
DATE STAMPED BELOW.

CANCELLED
BOOK DUE WIDENER
JUN 19 1999
6463356
MAY 2 1979

WIDENER
WIDENER
JUN 15 2008
JAN 20 2000
BOOK DUE
CANCELLED

CANCELLED
WIDENER
FEB - 3 1989
FEB - 7 1989
2792742

**CARREL STUDY
CHARGE**

WIDENER
CANCELLED
MAY 27 1986
MAY 27 1989
305185

WIDENER
WIDENER
MAY 2 2000
FEB 3 2000
BOOK DUE
CANCELLED

44 051 052 579